



Manifeste

de Jeunes Agriculteurs

Pour une souveraineté
alimentaire après la crise



Jeunes
Agriculteurs

SOMMAIRE

Développer la résilience
de l'agriculture française

Assurer le
renouvellement des
générations en
agriculture

Assumer une
politique alimentaire
européenne et
internationale
cohérente

01

02

03

04

05

06

07

08

09

Edito

p.2

Fiches thématiques

Structurer des filières durables qui assurent la montée en gamme de notre alimentation et garantissent une origine France accessible à tous les consommateurs, tout en sécurisant le revenu des producteurs

p.10

Développer une politique de lutte contre le changement climatique par des pratiques plus durables et innovantes

p.16

Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation

p.24

Promouvoir des politiques publiques à l'installation et la transmission : pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires

p.29

Définir l'actif agricole pour accompagner les vrais agriculteurs

p.36

Faciliter la préservation et l'accès à la terre pour ceux qui produisent l'alimentation

p.39

Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

p.45

Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité

p.50

Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun

p.52

Nos demandes en bref

p.54



EDITO



La crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays nous incite à questionner notre vision de la société, de l'économie, jusqu'à nos choix, nos pratiques. Elle remet au centre des préoccupations les secteurs dits « nécessaires à la nation », tels que la santé ou l'agriculture. Le Président de la République l'a dit, il nous faudra « rebâtir notre indépendance agricole ».

Jeunes Agriculteurs s'est mis en ordre de bataille pour défendre la profession, en particulier les jeunes, pendant cette crise, mais aussi porter nos messages à plus long terme pour défendre notre souveraineté agricole et alimentaire, en relevant le défi du renouvellement des générations d'agriculteurs.

Nous avons fait en sorte que les projets des jeunes qui souhaitent s'installer puissent se poursuivre le mieux possible et, jour après jour, lever les freins avec nos partenaires du monde agricole. Il faudra prendre des mesures sur le court terme pour préserver notre agriculture et, à plus long terme, assurer sa résilience.



Développer la résilience de l'agriculture française

Cette crise a mis en lumière les secteurs stratégiques dont un pays a fondamentalement besoin, notamment la santé et l'alimentation. Face à la crainte de nos concitoyens de subir une pénurie, nous avons rapidement dû montrer que nous étions à la hauteur. Nous l'avons vu, il est plus que jamais nécessaire de

développer cette capacité de l'agriculture à anticiper et résister aux chocs : la résilience, sur les plans économique, social et environnemental. Une politique de gestion des risques ambitieuse doit être priorisée à l'échelle européenne comme à l'échelle nationale.

D'abord sur le plan économique, nous préconisons de prioriser la structuration des filières dans le cadre de la réforme de la PAC, en utilisant les soutiens ciblés comme levier de développement, et dans le cadre de la loi EGAlim en faisant en sorte que les prix payés prennent enfin en compte les indicateurs de coûts de production.

A travers le déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), nous soutenons une logique de relocalisation de notre production et de nos outils pour renforcer la dynamique économique de nos territoires. Cela nécessite une promotion de l'Origine France et de la consommation locale par des projets de territoire, en lien avec l'Etat, les régions et l'ensemble des collectivités pour qu'à chaque échelon, le réflexe de l'origine se développe. C'est aussi disposer des outils de transformation et de distribution compétitifs sur les territoires.

Enfin, sur le plan environnemental, nous souhaitons que la PAC puisse renforcer la lutte contre le changement climatique, dans une logique incitative plutôt que punitive, en valorisant les efforts fournis et en favorisant le stockage de carbone dans les sols. L'agriculture et les agriculteurs sont porteurs de solutions, les pouvoirs publics doivent les accompagner !

Une agriculture innovante au service d'une alimentation accessible et durable: loin des clichés opposant les modèles entre eux, la France et l'Europe doivent financer la recherche pour remplir leurs objectifs, et laisser les agriculteurs faire preuve de créativité, expérimenter et innover sur leur ferme.

Assurer le renouvellement des générations en agriculture



Pour garantir notre alimentation, il est impératif d'avoir des agriculteurs nombreux partout sur nos territoires. Nous défendons un modèle d'agriculture de type familial où les agriculteurs sont des entrepreneurs maîtres de leurs décisions, épanouis sur des exploitations viables, vivables et transmissibles.

Ce sont des professionnels à une époque où le métier se complexifie (demandes sociétales, diversification croissante, superposition des normes, etc.). Il est donc indispensable de renforcer et d'adapter la formation initiale et continue.

Face au défi démographique, nous devons promouvoir le métier d'agriculteur pour susciter des vocations. Au-delà du dispositif d'accompagnement à l'installation, sans cesse amélioré, Jeunes Agriculteurs préconise la mise en place de dispositifs fiscaux attractifs auprès des cédants, afin d'encourager la transmission des exploitations à de jeunes agriculteurs plutôt que favoriser l'agrandissement.

Le maintien d'agriculteurs nombreux nécessite de mieux cibler les politiques par la mise en place d'une définition précise de l'actif agricole dans le but de cibler les aides et l'accès au foncier sur les véritables agriculteurs. L'objectif d'une définition de l'agriculteur n'est pas d'interdire l'exercice d'une activité agricole, mais au contraire de recentrer les soutiens vers ceux qui en ont le plus besoin en tant que professionnels.

Il convient enfin de préserver et de faciliter l'accès à la terre pour les plus jeunes. Avec plus de 800 000 hectares de surfaces agricoles perdus en 10 ans, il faut infléchir durablement l'artificialisation des terres agricoles en posant un principe de protection à l'instar des exigences actuelles à l'égard de la biodiversité et de la forêt, et mieux réguler le foncier.

Assumer une politique alimentaire européenne et internationale cohérente

Jeunes Agriculteurs appelle à une Europe forte et ambitieuse, plus proche des citoyens, plus harmonisée et solidaire, dotée d'un budget renforcé à la hauteur des enjeux. Nous proposons qu'une stratégie partagée, qui s'appuie sur des politiques agricoles, commerciales et de développement international cohérentes entre elles garantissant la



sécurité alimentaire et protégeant ses agriculteurs, soit mise en place. Pour cela, l'Europe doit accompagner le développement de filières alimentaires structurées et durables, rémunératrices pour les producteurs.

A l'échelle internationale, la souveraineté alimentaire que nous défendons ne signifie pas s'opposer aux échanges. Mais notre vision doit dépasser les frontières hexagonales et européennes pour envisager les échanges commerciaux dans une logique de complémentarité entre grands ensembles géographiques qui prennent en compte les équilibres en place.

C'est pourquoi, nous dénonçons fermement l'ensemble des accords de libre-échange tels qu'ils sont conçus actuellement et demandons une exception alimentaire pour que l'agriculture soit traitée à part. Nous appelons un système où les pays puissent échanger tout en s'assurant que l'agriculture soit tirée vers le haut et ne soit plus une variable d'ajustement dans le cadre d'accords internationaux.

Cet avenir doit s'envisager avec les jeunes agriculteurs du monde entier, ce que nous avons réaffirmé lors du Sommet International des Jeunes Agriculteurs en 2019 en créant le Réseau International des Jeunes Agriculteurs (RIJA) qui nous permet d'échanger, de construire, pour faire entendre la voix des jeunes et influencer les décisions internationales.

Samuel VANDAELE, Président de Jeunes Agriculteurs

A grayscale photograph of a person walking away from the camera on a path through a field. The person is wearing a dark jacket and pants. The background is a vast, open field under a light sky. The text is overlaid on the image in three red rectangular boxes.

QUELLE AGRICULTURE DEFENDRE ?

DES ENTREPRENEURS LIBRES, DES FERMES DE TYPE FAMILIAL

Une agriculture aux mains des paysans

Les femmes et les hommes qui font l'agriculture sont les meilleurs garants de sa valeur et de sa durabilité. Les fermes, héritées du modèle familial - qui mettent les chefs d'exploitation à la fois à la tête du capital, des décisions et des pratiques - sont les plus résilientes, les mieux à même de relever les défis nombreux qui sont posés à l'agriculture, les mieux à même d'intégrer les évolutions permanentes de nos métiers, les mieux à même de faire vivre nos territoires et les seules qui soient transmissibles.

Nous voulons des agriculteurs nombreux, formés, polyvalents, acteurs professionnels de leurs territoires et de leurs filières, à la tête d'exploitations économiquement viables, socialement vivables et transmissibles à un jeune.

Nous n'acceptons pas l'évolution vers le modèle de firme, qui s'observe dans plusieurs pays comme une fatalité et qui dépossède l'agriculteur de la gouvernance, en en faisant un simple gestionnaire. Nous croyons que la modernité est ailleurs.

Une agriculture qui joue collectif

L'agriculteur est un chef d'entreprise qui nourrit les citoyens, mais qui est aussi un acteur du territoire sur les plans économique, social et environnemental. C'est pourquoi, il est nécessaire de miser sur le collectif. C'est une condition au maintien de fermes à taille humaine. Travailler à plusieurs, partager du matériel, se regrouper pour commercialiser, partager les risques... sont autant de savoir-faire de notre profession que nous valorisons.

Il en va à la fois de la viabilité et de la vivabilité de nos métiers. Le mutualisme et la coopération à toutes les échelles sont nécessaires à notre réussite, nous y participons, à la fois engagés et exigeants.

Une agriculture diversifiée et créatrice de valeur

L'agriculture doit être créatrice de valeur, diversifiée, répondre à toutes les demandes, du local à l'export, en tirant profit de l'ensemble des débouchés qui s'offre à elle et de l'éventail très large des productions animales et végétales qui façonnent nos territoires.

A l'écoute mais aussi acteurs des innovations en matière de production et de commercialisation, les jeunes agriculteurs s'adaptent à leur environnement. Ils sont guidés par leur première mission : l'alimentation de leurs concitoyens, une alimentation à laquelle ils veulent apporter du sens.

Ils sont investis dans l'aval des filières : la transformation mais aussi de plus en plus la distribution de leurs produits. Ils savent organiser aussi bien des circuits courts que des regroupements massifs pour les marchés qui l'exigent.

Une agriculture en adéquation avec les demandes sociétales

L'agriculture, à la croisée de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, doit dialoguer avec l'ensemble de la société.

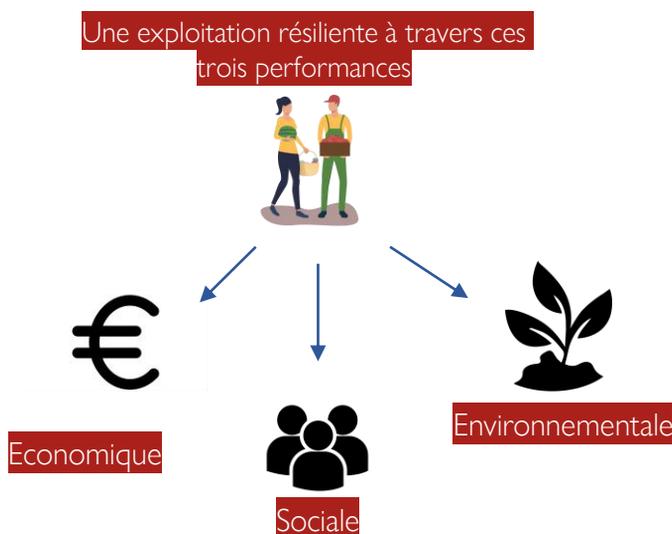
Un dialogue constructif doit se faire avec les décideurs à l'ensemble des niveaux, de l'échelon local à l'échelle européenne, mais aussi avec les acteurs de la société civile également concernés par tous ces défis mouvants.

Les agriculteurs s'adaptent, par leurs pratiques et leurs projets innovants, aux demandes de la société tournée vers plus de qualité, de respect et de préservation des ressources et d'une alimentation accessible.

UNE AGRICULTURE CAPABLE DE RESISTER AUX BOULEVERSEMENTS A VENIR

Comme tous les autres acteurs économiques, les agriculteurs sont confrontés aux aléas climatiques et économiques qui s'accroissent. Pour envisager un avenir serein, il est donc nécessaire pour les jeunes agriculteurs d'agir pour leur propre résilience.

La résilience des exploitations, autrement dit, leur capacité à s'adapter, à rebondir après un choc de quelque nature que ce soit, doit recouvrir l'ensemble des composantes de la triple performance économique, sociale et environnementale.



Découvrez notre vision de la résilience dans notre Rapport d'Orientation 2018

Les solutions économiques à promouvoir pour les agriculteurs



Les agriculteurs font face aux risques économiques de façon très directe. Afin de gagner en résilience et s'adapter en permanence aux évolutions du terrain et du marché, plusieurs solutions s'ouvrent à eux :

- Organiser les filières et rééquilibrer les relations commerciales pour capter plus de valeur : l'organisation des filières et les synergies à construire entre elles doivent permettre de créer davantage et de mieux répartir la valeur entre les différents maillons.
- Diversifier ses productions et ses canaux de commercialisation : innover et gagner en souplesse de commercialisation. La multiplication des productions mais aussi des débouchés à l'échelle géographique ou la diversification des canaux de distribution peuvent amoindrir le risque économique.
- Développer une culture de la gestion des risques : pour sécuriser son revenu face à l'ensemble des aléas qui frappent les exploitations au quotidien, les agriculteurs doivent pouvoir anticiper et gérer les risques grâce au développement de la formation, de la prévention ainsi que d'une complémentarité des outils de gestion.

Un nouveau pacte social



L'agriculture et l'alimentation prennent une place prépondérante dans les débats de société. Le pacte social passé avec l'agriculture était autrefois de nourrir le pays. Il semble que celui-ci s'oriente aujourd'hui davantage vers la production d'une alimentation de haute qualité nutritionnelle et environnementale. Mais, pour remplir sa part du contrat, l'agriculture doit être accompagnée et avoir des garanties.

Ce pacte social réclame une cohérence lisible pour que consommateurs et agriculteurs s'entendent, notamment par :

- Une politique internationale refusant des accords internationaux qui importent des produits qu'on ne veut pas et imposent une concurrence déloyale aux agriculteurs .
- Un étiquetage clair de l'origine et la mise en place d'une notation universelle des produits alimentaires intégrant l'ensemble des critères sociaux, environnementaux et économiques.

Agriculture et changement climatique



Afin d'agir efficacement contre le changement climatique, les agriculteurs doivent être accompagnés par une politique d'objectifs de résultats et non plus une obligation de moyens comme c'est aujourd'hui le cas. Le fait de fixer des objectifs de résultats doit permettre une plus grande autonomie d'action aux agriculteurs, qui choisiront eux-mêmes les actions à mettre en place pour atteindre leurs objectifs.

Le développement de mécanismes incitatifs comme le paiement pour services environnementaux ou des appels à projet, viseraient notamment :

- La réduction d'émission de gaz à effet de serre,
- Le stockage du carbone,
- La création de biomasse pour la création d'énergie et de matériaux
- Une gestion de l'eau pragmatique



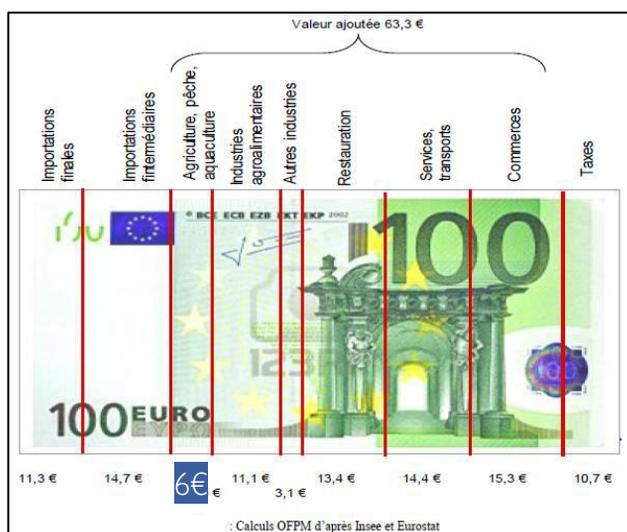
Développer la résilience
de l'agriculture française

1. Structurer des filières durables qui assurent la montée en gamme de notre alimentation et garantissent une origine France accessible à tous les consommateurs tout en sécurisant le revenu des producteurs

Contexte

Le début de l'année 2020 a, une nouvelle fois, été marqué par des négociations commerciales annuelles extrêmement tendues malgré nos espoirs nourris par les EGA. Cette tension a été renforcée par la crise du Covid-19 que nous venons de subir, même si ses effets ont été hétérogènes selon les filières. Nous constatons que la continuité dans la chaîne alimentaire a pu être préservée, ce qui reste pour nous un gage d'efficacité.

Néanmoins, pour les producteurs, nous notons des disparités. A ce stade, nous pouvons volontiers souligner que certains acteurs ont joué le jeu de la mise en avant des produits français, et nous appelons de tous nos vœux à ce que cela perdure à l'avenir. Mais sans analyse exhaustive possible à ce stade, il semblerait que d'autres se soient servis de la crise pour imposer des baisses de prix en tournant le dos aux EGA, qui doivent pourtant rester la seule loi à appliquer dans les relations commerciales.



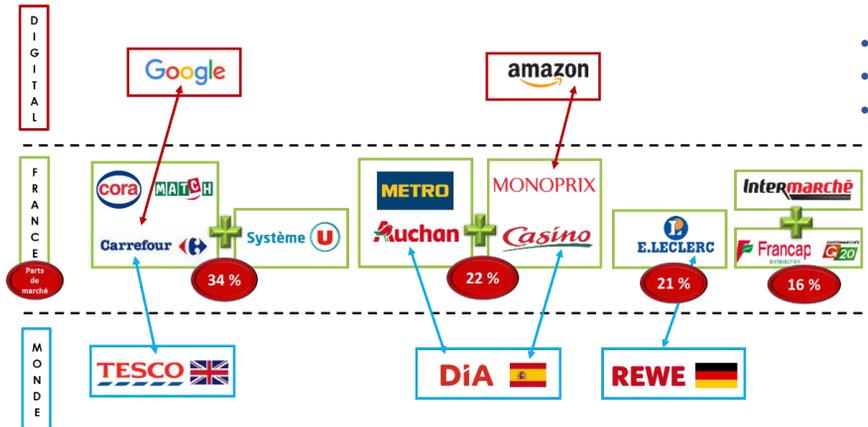
Le rapport annuel de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, montre des relations toujours tendues entre l'amont et l'aval des filières, qui placent les exploitations agricoles dans des situations très difficiles. Une nouvelle fois le résultat est sans appel : sur cent euros dépensés à la caisse, seuls 6€ reviennent à l'agriculture.

C'est dans ce contexte de fortes tensions sur les prix, subies par la quasi-totalité des filières et d'un déséquilibre manifeste dans le rapport de force, qu'il est nécessaire d'agir pour un meilleur revenu des agriculteurs qui s'articule autour de trois actions :

- Renforcer l'application des EGA particulièrement sur la construction du prix payé au producteur et veiller à une meilleure organisation économique des filières.
- Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF)
- Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux.

Les filières alimentaires en quelques chiffres : un rapport de force complètement déséquilibré

Un goulot d'étranglement...



- 450 000 agriculteurs
- 11 500 industriels
- 4 centrales d'achat dont le rapprochement a créé des mégastuctures (à l'image de la centrale d'achat commune Système U-Carrefour qui représente 34 % de part de marché à elle seule)

...au détriment du revenu des agriculteurs :

- L'observatoire de la formation des prix et des marges pointe que sur 100 euros dépensés, seuls 6€ reviennent aux agriculteurs, ce qui ne permet pas, dans la majorité des cas, de couvrir leurs coûts de production
- la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) montre chaque année les revenus en berne des agriculteurs
- Jusqu'en 2019, la guerre des prix a provoqué une destruction de valeur chaque année de près d'un milliard d'euros.

Concernant la RHF : Le secteur de la restauration hors domicile n'a pas atteint sa maturité en France et porte des perspectives de croissance. Ce marché, composé de multiples acteurs, privés ou publics, a une cible : le consommateur. Les habitudes alimentaires des consommateurs sont en évolution et les marchés de la restauration hors domicile se doivent d'y répondre. Dans ce marché en mutation, et face à une demande des consommateurs de produits français, il est important de conquérir ce marché, d'autant qu'un manque de transparence sur l'origine des produits se fait sentir. Celle-ci n'est pas toujours accessible pour les convives ni même pour les gestionnaires de cantine, en particulier pour les produits élaborés ou congelés. La restauration hors foyer comprend principalement deux segments :

- La restauration commerciale qui distribue 52 % des repas et réalise 74 % du chiffre d'affaires de la restauration hors domicile, soit 50 milliards d'euros.
- La restauration collective qui distribue 48 % des repas et réalise 26 % du chiffre d'affaires, peut être publique ou privée. La restauration collective publique est gérée par l'Etat, les collectivités territoriales, les communes et est soumise au code des marchés publics. La restauration collective constitue un levier important pour promouvoir l'origine France et les productions locales.

La restauration hors domicile représente un marché d'environ 68 milliards d'euros et sa reconquête passera par une volonté politique forte. Plus largement, qu'il s'agisse de restauration hors domicile ou de distribution, les filières agricoles françaises doivent se structurer pour répondre à la demande croissante de produits français et une volonté politique doit s'exprimer pour donner une impulsion de changement. La concrétisation de cette volonté devra prendre forme en des pactes politiques conclus entre les différents acteurs de la restauration hors domicile, de la distribution et des pouvoirs publics.

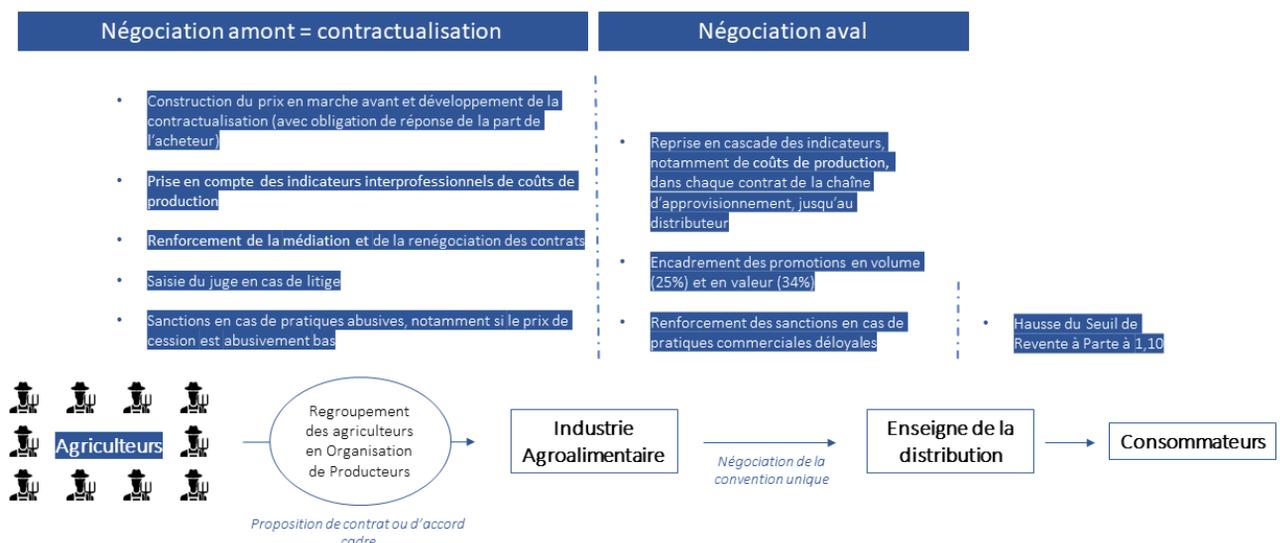
Nos propositions : appliquer les EGA, favoriser l'origine France et développer les Projets Alimentaires Territoriaux pour améliorer le revenu des producteurs

Permettre une application pleine et entière des EGA, particulièrement sur la construction du prix payé au producteur et veiller à une meilleure organisation économique des filières

Nous demandons la pleine application des conclusions et de la loi issues des Etats Généraux de l'alimentation :

- Décliner les plans de filières pour une montée en gamme de notre agriculture, une meilleure organisation des filières et le développement d'une contractualisation saine et efficace
- Construire les prix « en marche avant » basés notamment sur des indicateurs de coûts de production
- Renforcer le développement des contrats/accords cadre
- Déployer davantage la médiation des relations commerciales
- Contrôler et, le cas échéant, sanctionner toutes les pratiques abusives à tous les niveaux et notamment mettre en œuvre l'interdiction de céder à un prix abusivement bas
- Lutter contre la guerre des prix par la prolongation et l'application en l'état de l'ordonnance qui revoit à la hausse le seuil de revente à perte et qui encadre en volume et en valeur les promotions concernant les denrées alimentaires
- Agir pour davantage de transparence dans les négociations commerciales amont et aval pour l'ensemble des filières
- Développer des filières locales rémunératrices et respectueuses de l'image et du travail des agriculteurs

Le dispositif EGALim



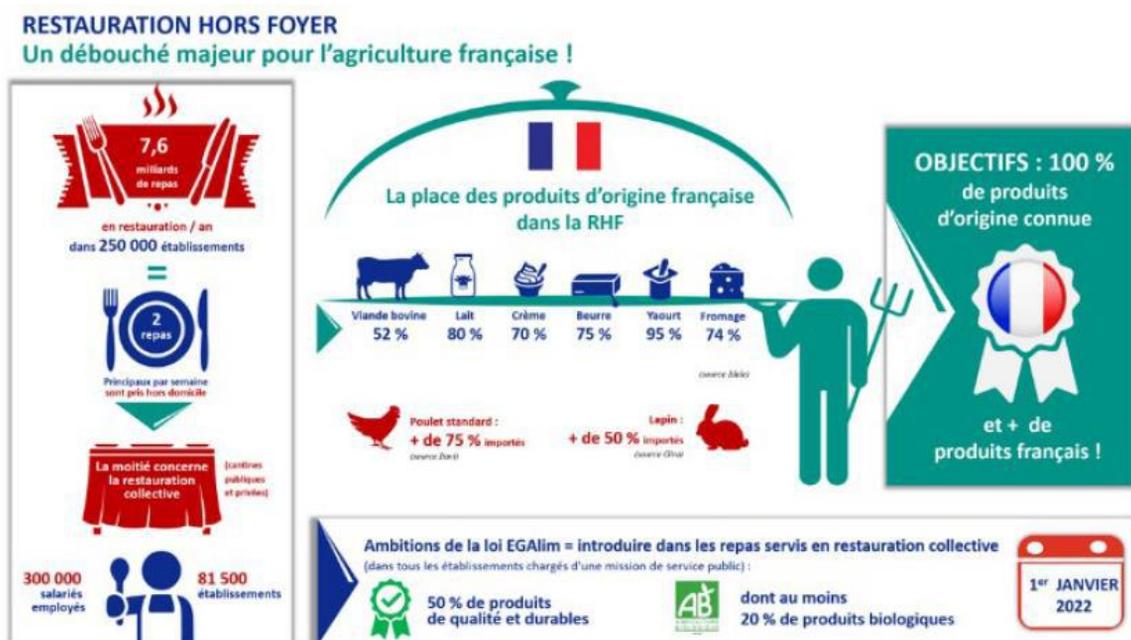
TRANSPARENCE DANS LES RELATIONS COMMERCIALES

Favoriser l'origine France en rayon et dans la Restauration Hors Foyer (RHF)

L'ouverture accrue des marchés, reposant sur une quasi libre circulation des produits, exacerbe la concurrence entre notre production agricole nationale aux standards exigeants et des produits aux origines très diverses de moindre qualité. Nos standards sociaux, sociétaux et environnementaux doivent être une force pour les filières alimentaires françaises. La mention de l'origine France constitue dès lors un levier majeur pour proposer des produits de haute qualité, créer de la valeur ajoutée et préserver la dynamique des territoires. Cela doit s'accompagner d'un engagement des transformateurs à s'approvisionner plus régulièrement en matière première d'origine française.

C'est pourquoi, valoriser la production et l'approvisionnement de proximité, assurer une entière transparence tout au long de la chaîne alimentaire jusqu'aux consommateurs et dénoncer les importations distorsives sont au cœur de la stratégie déployée par JA.

- **Transparence totale pour le consommateur** : JA demande un étiquetage de l'origine sur tous les produits alimentaires notamment à travers la pérennisation et l'extension de l'expérimentation nationale sur l'étiquetage de l'origine du lait et des viandes dans des produits transformés à l'ensemble des produits et de l'Union européenne. JA a également été associé à l'Initiative Européenne des Citoyens, pour défendre la transparence sur l'origine des produits. L'objectif de rassembler 1 million de signatures dans un délai d'un an a été atteint. Nous attendons désormais de la Commission européenne qu'elle nous permette d'avancer sur ce sujet
- **Stopper toute importation déloyale** : JA dénonce les accords de libre-échange tels qu'ils sont conçus actuellement et prône l'application de l'interdiction de commercialiser des produits ne respectant pas les exigences de la réglementation européenne prévue par la loi EGA (Article 44).
- **Mobilisations locales pour développer un approvisionnement français et local en RHF** : la restauration collective représente un débouché non négligeable pour les agriculteurs français, 48% des repas étant servis hors foyer. Dans certaines filières, une trop grande majorité des produits servis est importée. Nous sommes pleinement mobilisés auprès des élus locaux pour soutenir toutes les démarches qui visent à favoriser le dynamisme économique des territoires tout en s'assurant de la qualité des produits.



Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux

L'échelon national donne les grandes orientations politiques en matière d'alimentation

Jeunes Agriculteurs demande la mise en place d'un pacte alimentaire à l'échelon national afin de tracer les grandes lignes de l'alimentation de demain : santé pour les consommateurs, respect de l'environnement, accès à l'alimentation, relocalisation de l'agriculture aux échelons national (favoriser les produits qui répondent aux normes de production françaises), régional (favoriser l'agriculture de la région) et local (recréer le lien entre agriculteurs et citoyens). La défense d'un pacte national permettra à la France de défendre cette vision de l'alimentation et de l'agriculture à l'échelon européen. D'autre part, il permettra d'insuffler cette volonté à l'échelle des régions et de construire des pactes permettant de répondre aux spécificités régionales.

En cette période particulière, la mise en place de PAT pourrait rapidement permettre de valoriser les stocks alimentaires engendrés pendant la cette crise.

Ce pacte prendra la forme d'engagements entre les syndicats représentatifs de la restauration hors domicile (commerciale et collective), de la distribution, des pouvoirs publics, de l'Association des Régions de France (ARF), des Chambres consulaires, des interprofessions et des consommateurs selon une représentation équilibrée. Le pilotage sera assuré par le Ministère chargé de l'agriculture et Régions de France.

L'éducation à l'alimentation viendra en complément des pactes alimentaires. Elle doit être orientée en priorité vers les plus jeunes, consommateurs de demain. Les programmes de l'éducation nationale doivent faire une part plus importante à l'alimentation responsable, gage de la triple performance économique, sociale et environnementale.



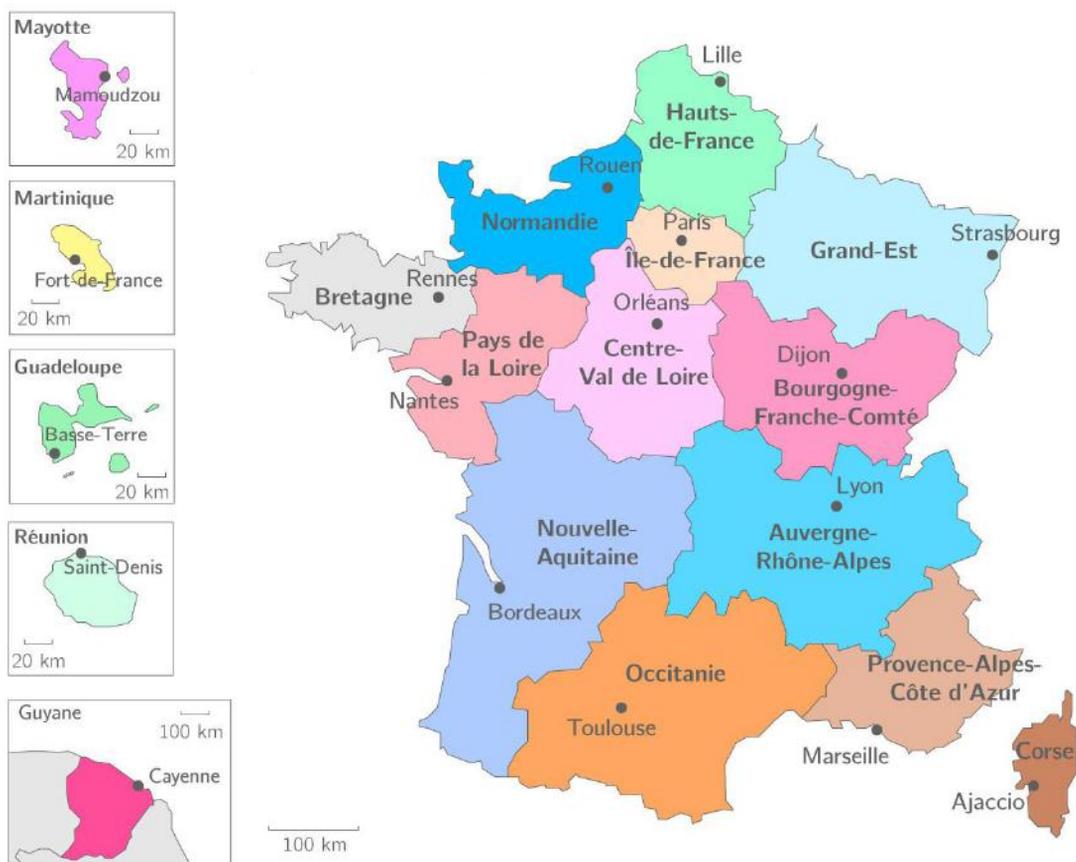
L'échelon régional définit sa politique alimentaire

L'échelon régional apparaît comme un échelon stratégique pour l'approvisionnement de certains marchés, comme la restauration hors domicile. C'est, en effet, à cet échelon que de nombreux acteurs de la RHD définissent leur stratégie d'approvisionnement. De plus, il permet d'avoir une vision assez précise de l'offre qui existe sur le territoire et permet de mettre en relation assez facilement les différents acteurs des marchés de la restauration.

Jeunes Agriculteurs demande la construction d'un pacte alimentaire par région par les différents acteurs concernés par la restauration hors domicile et la distribution. Le pilotage de ce pacte reviendra à la collectivité autorité de gestion des fonds européens en agriculture (Conseil régional, Conseil départemental ou Collectivité territoriale) et à l'administration publique (DRAAF ou DAAF).

Les interprofessions régionales, les représentants de la restauration hors domicile, de la distribution, les représentants des consommateurs et les Chambres d'agriculture doivent être membres de ces travaux. Ces pactes régionaux doivent s'appliquer à l'ensemble de la restauration et de la distribution présentes dans la région. Ils doivent orienter les achats vers des produits durables, tracés avec leur origine affichée, assurant une alimentation saine aux consommateurs et concourant aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux des jeunes agriculteurs.

La mise en œuvre des pactes alimentaires doit s'appuyer sur une contractualisation solide entre l'ensemble des maillons des filières permettant une juste répartition de la valeur créée. Elle se mettra en place grâce à une structuration de l'amont par les interprofessions, celle-ci n'étant pas aboutie dans certaines filières aujourd'hui.



2. Développer une politique de lutte contre le changement climatique pour des pratiques innovantes et plus durables

Constats et principes

L'agriculture est à la croisée de tous les défis environnementaux, qu'ils soient liés aussi bien à la dégradation des ressources naturelles (eau, sol, air, biodiversité) qu'au changement climatique, et en tant que jeunes agriculteurs, nous sommes en première ligne.

Être en première ligne signifie d'abord que nous sommes les premiers à en ressentir les effets désastreux. Parasitisme accru, chaleur extrême, sécheresses et inondations à répétition impactent notre travail quotidien et altèrent nos productions autant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cependant, du fait de son lien direct aux ressources et au climat et l'ampleur de la surface qu'elle occupe (plus de la moitié du territoire français selon Agreste), nous sommes également pleinement conscients du rôle que l'agriculture doit jouer pour infléchir les tendances. Et c'est à la jeune génération de prendre ses responsabilités pour accompagner la transition écologique de l'agriculture et continuer à produire une alimentation saine, sûre et durable, pour tous.

Deux grands principes nous guident pour y parvenir :

Des objectifs de résultats

Afin d'agir efficacement contre le changement climatique, JA souhaite que les agriculteurs soient accompagnés par une politique d'objectifs de résultats et non plus une obligation de moyens comme c'est aujourd'hui le cas. Le fait de fixer des objectifs de résultats doit permettre une plus grande autonomie d'action aux agriculteurs qui choisiront eux-mêmes les actions à mettre en place pour atteindre leurs objectifs. Les exploitants agricoles ont toujours été innovants et sont les plus à même de trouver les solutions appropriées à leur territoire. Les résultats attendus doivent être fixés par les pouvoirs publics, en concertation avec les instituts techniques agricoles et les représentants de la profession, afin de s'assurer de leur déclinaison sur les territoires, en prenant en compte la démarche de progrès. Les politiques nationales de cadrage doivent donc laisser également la place au bon sens local.

Un besoin de cohérence entre les politiques publiques en matière d'environnement

Il nous paraît urgent de lutter contre l'incohérence de certaines politiques publiques, qui ne fait qu'accroître les conséquences de certains événements climatiques. A titre d'exemple, la France est le premier pays européen à avoir inscrit l'objectif neutralité carbone dans la loi (Loi Energie Climat de 2019). Pour atteindre cet objectif ambitieux, les pouvoirs publics comptent sur l'implication des acteurs identifiés « puits de carbone » que sont les terres agricoles et forestières.

Malgré cet affichage politique, rien de concret n'est fait concernant l'artificialisation du foncier agricole, dont l'équivalent de la surface agricole d'un département disparaît tous les 5 ans au profit de surfaces bâties, revêtues ou rendues impropres à la culture. Cette course à l'artificialisation des terres, pourtant « puits de carbone », en France mais également en Europe et dans le monde, conduit à une imperméabilisation des sols et compromet la fourniture des services écosystémiques rendus par les terres. Ainsi, la séquestration du carbone, la régulation du climat ou bien celle des crues ne sont plus assurées gratuitement par les sols. Cela revient finalement à indemniser des dommages qui auraient pu être évités ou minimisés simplement et à moindre coût.

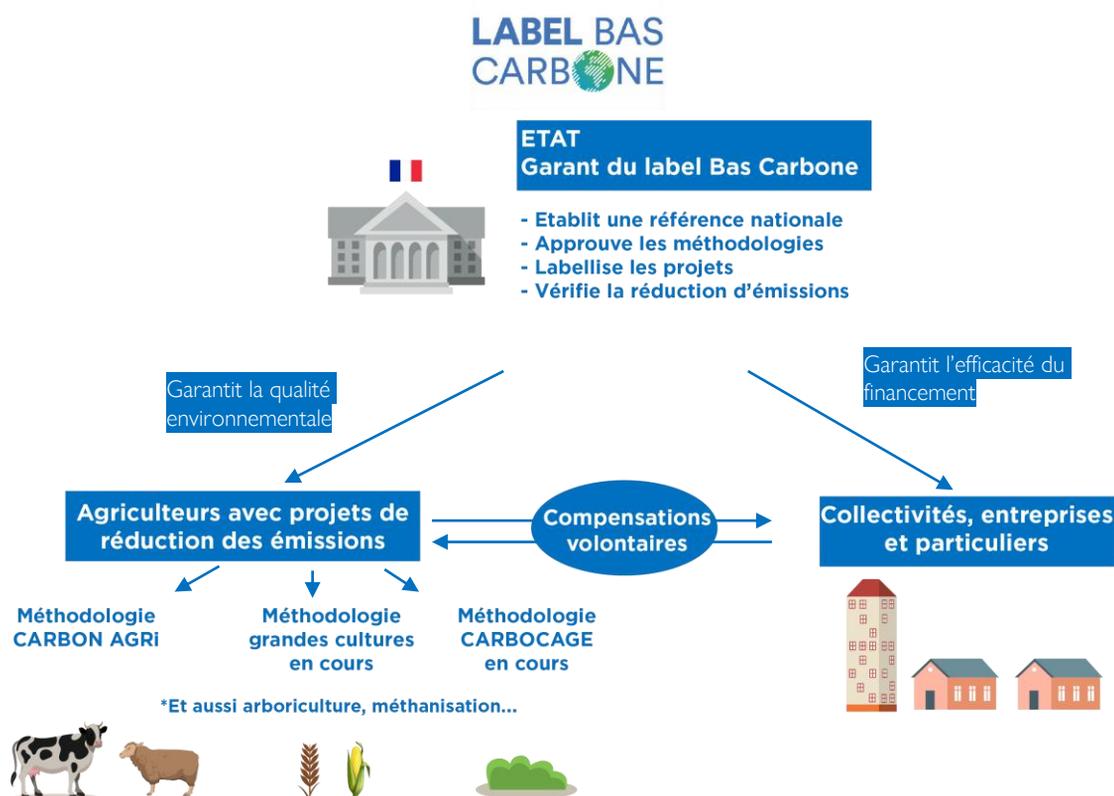
Des outils concrets au service de la lutte contre le changement climatique

Le changement climatique est l'affaire de tous ! Il est nécessaire que l'ensemble des secteurs économiques, et plus largement les citoyens, agissent quotidiennement. C'est une responsabilité partagée par tous et l'agriculture a sa part à prendre.

L'agriculture est un des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences du changement climatique. Les jeunes agriculteurs sont la première génération d'agriculteurs à pleinement réaliser les évolutions nécessaires face au changement climatique, tout en vivant au quotidien ce phénomène. Ils sont prêts à agir. Mais la mise en œuvre d'outils de prévention, ou encore des changements pratiques, nécessitent des moyens humains et financiers. Les outils de gestion des risques permettant de surmonter des dommages doivent aujourd'hui être rénovés, tout au moins perfectionnés.

Nous souhaitons également mettre en avant les Paiements pour Services Environnementaux : les agriculteurs, par leurs bonnes pratiques (implantation et entretien de haies, protection des pollinisateurs lors des épandages, techniques culturales simplifiées, couverture maximale des sols etc.), permettent de protéger la biodiversité et les ressources. La reconnaissance de la profession comme une solution et non plus comme un problème redonne du sens au métier d'agriculteur.

Jeunes Agriculteurs a récemment rejoint France CARBON AGRI Association et a soutenu l'émergence du label Bas Carbone. Nous pensons qu'il faut favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre et de séquestration de CO₂ en assurant un retour financier proportionnel à la réduction des émissions aux agriculteurs et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Pour permettre aux agriculteurs d'être acteurs de cette transition, il est nécessaire de développer une démarche simple et incitative. L'enjeu est de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs, en commençant par les jeunes, de valoriser toutes pratiques bénéfiques au climat. L'implication des acteurs économiques dans le label Bas Carbone sera la condition sine qua non à la réussite du projet.



Les agriculteurs, acteurs de la biodiversité

L'agriculture française entretient un lien étroit avec la biodiversité, dû à l'importance des surfaces qu'elle couvre sur le territoire. En plus d'entretenir une diversité biologique importante au sein même de ce qui constitue son outil de production (diversité génétique, végétale et animale), elle est le support et le garant de l'existence de nombreux autres écosystèmes.

Il nous semble essentiel que les bonnes pratiques puissent être rémunérées. Les paiements pour services environnementaux peuvent ici aussi être mobilisés pour s'assurer que les aménagements pour la préservation de la biodiversité soient diffusés le plus largement possible. La nouvelle politique agricole commune aura également sa part à prendre : surfaces d'intérêt écologique, mesures agro-environnementales et climatiques, nouvelle conditionnalité et ecoschemes sont autant d'outils qui pourront demain être le support de cette diffusion.

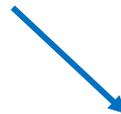
Pour Jeunes Agriculteurs, il est nécessaire de faire preuve de pédagogie et de pragmatisme en ce qui concerne la préservation de la biodiversité. Il faut encourager chacun à mettre en place des mesures simples et efficaces, en tenant compte des particularités locales, afin que tous puissent y souscrire. De la même manière, il est nécessaire de soutenir les changements plus profonds, à l'instar de l'agriculture de conservation, qui préserve la biodiversité invisible, mais non moins essentielle des sols.

LES AGRICULTEURS SONT GARANTS DE LA BIODIVERSITE VIA...



LEUR PRODUCTION

Les agriculteurs assurent le maintien de la diversité génétique en cultivant différentes variétés et en élevant différentes races.



DES PRATIQUES DURABLES ET INNOVANTES

Les agriculteurs, en mettant en place des bonnes pratiques sur leur exploitation, peuvent s'assurer de la préservation de l'écosystème agricole : plantation et entretien de haies, plantation de jachères mellifères, moindre travail du sol, maintien de prairies permanentes. Ce sont autant de services rendus par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.



Miser sur le développement des énergies renouvelables

La production d'énergie verte est aujourd'hui incontournable. C'est également une opportunité pour le monde agricole, l'exploitant n'est plus seulement agriculteur mais également énergiculteur. Cette activité, complémentaire de la première, est une source de diversification et donc de résilience pour les exploitations françaises.

Jeunes agriculteurs souhaite que des moyens soient déployés par les pouvoirs publics afin de promouvoir cette activité tout en mettant en place des garde-fous.



Plus de
20%
de la production
d'énergies renouvelables
est d'origine agricole

DEVELOPPER LES
PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LES TOITS

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, Jeunes Agriculteurs renouvelle son souhait de préservation du foncier agricole et demande donc que les terres arables ne soient pas allouées à la production d'électricité. Les toitures doivent être privilégiées lors de l'installation de panneaux, pour ce faire Jeunes Agriculteurs demande que le ministère de la Transition écologique et solidaire tienne l'engagement pris au Salon de l'Agriculture 2020.

Augmentation du seuil d'entrée en appel d'offre pour les projets photovoltaïques sur toiture.

La méthanisation cristallise parfois des tensions à l'échelle locale. Jeunes Agriculteurs voudrait mettre en avant l'intérêt de la méthanisation agricole. En plus d'augmenter la capacité de stockage des effluents, elle permet leur hygiénisation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant leur valorisation par la production d'engrais et de gaz renouvelable. Cependant, de nombreux projets n'ont pas encore abouti pour cause de lourdeurs administratives. Ici aussi, il convient de s'assurer malgré tout que l'agriculteur reste prioritairement producteur de denrées alimentaires, la limite des 15% d'approvisionnement des méthaniseurs par des cultures alimentaires ne doit pas être dépassée.

MISER SUR LA
METHANISATION

Lever les lourdeurs administratives pour encourager l'essor de la méthanisation agricole.

AVOIR UNE
STRATEGIE
NATIONALE DE
DIVERSIFICATION DE
LA PRODUCTION
D'ENERGIE
AGRICOLE

Le développement de l'énergie d'origine agricole doit aussi être une forme de valorisation des coproduits. Dans ce sens, la production de biocarburants est en effet un levier essentiel pour développer la résilience des agriculteurs en apportant une diversification importante à l'amélioration du revenu des exploitations.

En parallèle pour la filière biodiesel, JA estime nécessaire de développer un plan protéine ambitieux et à la hauteur des besoins de l'alimentation française, tout en soutenant un plan « biocarburants » pour assurer la transition énergétique tout en préservant la production et les emplois en France.

Produits phytosanitaires : une utilisation raisonnée pour une alimentation de qualité

Depuis plusieurs années, les attentes sociétales vis-à-vis de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse dans les cultures se font de plus en plus pressantes. Diminution, voire arrêt de leur usage, sont de fortes exigences citoyennes. Nous sommes également conscients de l'effet de certaines substances, aujourd'hui éliminées de nos pratiques, sur la dégradation des ressources naturelles. Les jeunes agriculteurs sont prêts à faire évoluer les pratiques, comme ils l'ont toujours fait, mais à la condition d'en avoir les moyens, d'être accompagnés et d'être assurés de la cohérence entre les coûts de production et la rémunération du producteur.

Utiliser moins, utiliser mieux : promouvoir le Contrat de Solutions

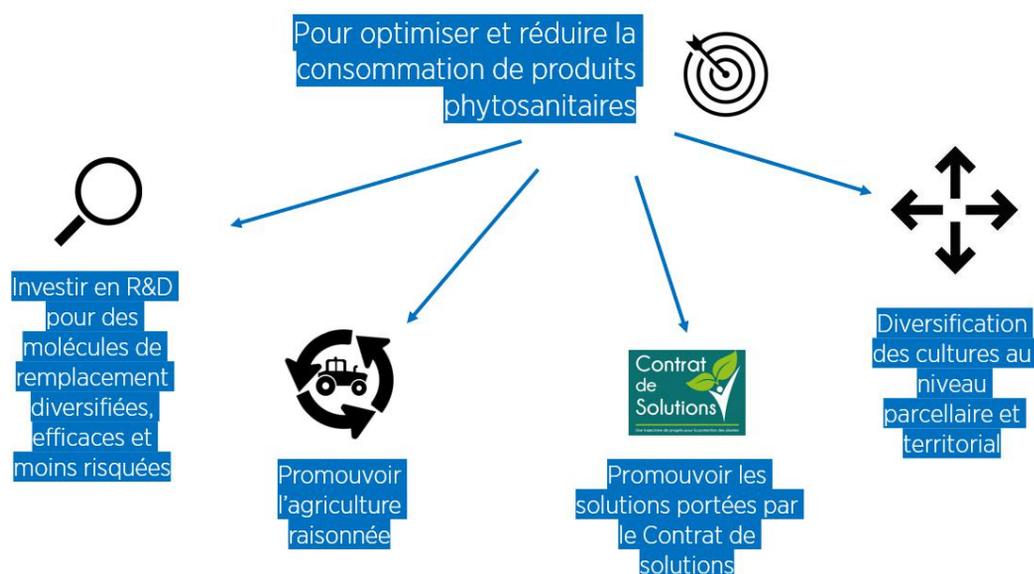
Dans le but de répondre aux attentes citoyennes et aux défis de la préservation de l'environnement, Jeunes Agriculteurs s'est engagé au sein du Contrat de Solutions, porté par une quarantaine de partenaires (structures de recherche, organisations professionnelles, structures de formation, de conseil, etc.). Il s'agit d'une démarche collective pour identifier et diffuser des solutions innovantes pour la protection des cultures, afin de diminuer l'usage des produits phytosanitaires. Le premier contrat a été publié en 2018, il regroupe 36 solutions existantes, parmi les 300 identifiées au cours de sa rédaction.

Diffuser ces solutions et engager la mise à jour régulière de contrat, en s'enrichissant toujours de nouvelles solutions.

Envisager toutes les pratiques pour réduire la consommation de produits phytosanitaires

Afin de réduire efficacement la consommation de produits phyto, Jeunes Agriculteurs considère qu'il est essentiel d'avoir une approche technique et économique des enjeux. La recherche doit avancer en la matière afin de proposer aux agriculteurs des produits efficaces et abordables pour remplacer les molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement. Les agriculteurs ne doivent en aucun cas se retrouver dans des impasses techniques qui mettraient en péril la production française autant sur les plans qualitatif et quantitatif.

Innover, expérimenter et promouvoir les pratiques permettant de réduire notre consommation de produits phytosanitaires, à l'instar de l'agriculture raisonnée et de la diversification des cultures.



Mieux gérer la ressource en eau

La gestion de l'eau représente un enjeu économique et environnemental fort, qui doit être abordé avec bon sens. Selon les experts du GIEC, le changement climatique entraînera en France des épisodes pluvieux de plus en plus violents en hiver, provoquant des inondations et des dégâts environnementaux, tandis que les étés seront de plus en plus secs, favorisant les incendies et la raréfaction de la ressource.

Nous demandons que les retenues d'eau soient proportionnées à ces épisodes climatiques extrêmes. Cela doit permettre d'atténuer leurs effets négatifs pour l'environnement, tout en permettant de répondre aux besoins de chaque usager, dont l'agriculture fait partie.

Plus de projets pour mieux protéger l'eau

Fertilisation raisonnée, couverture végétale des sols durant l'interculture ou mise en place de bandes enherbées sont autant de bonnes pratiques pour réduire l'impact de l'agriculture sur son environnement et notamment sur la ressource en eau.

L'irrigation et la mobilisation de la ressource en eau constituent une priorité pour notre agriculture en participant à la résilience de nos exploitations. Pour optimiser notre performance économique et environnementale, nous devons améliorer la gestion de l'eau dans les exploitations et à l'échelle territoriale. Jeunes Agriculteurs milite pour une politique pro-active avec des financements publics augmentés et des règles simplifiées en faveur du stockage de l'eau, une révision du cadre juridique et réglementaire pour permettre une cohérence des règles européennes et françaises, et une gouvernance améliorée qui assure un rééquilibrage des représentants agricoles dans les instances de la politique de l'eau.

Nous demandons que les projets de territoire pour la gestion de l'eau qui subissent actuellement des freins administratifs voient enfin le jour et qu'ils soient suivis par de nombreux autres.

Afin de favoriser les projets de jeunes agriculteurs ayant des besoins d'irrigation, nous proposons l'attribution de volumes d'irrigation supplémentaires pour les jeunes agriculteurs dont le projet démontre une création de valeur ajoutée ou d'emploi.

Nous défendons aussi l'innovation technologique et numérique pour limiter nos dépenses d'eau : agriculture de précision, sondes tensiométriques et irrigation au goutte à goutte sont autant de solutions pour assurer une utilisation durable de la ressource.



L'innovation, pilier majeur de la transition

L'innovation a un rôle essentiel à jouer dans l'orientation de l'agriculture vers des systèmes résilients et diversifiés, sous réserve qu'elle soit adaptée au terrain et qu'elle reste au service de l'humain.

L'innovation en agriculture doit porter l'ambition d'amplifier l'orientation de l'agriculture vers des systèmes qui produisent en quantité et en qualité, qui préservent les écosystèmes, qui permettent la création de revenu et d'emplois, car l'agriculture est un acteur incontournable des transitions futures. L'appropriation de l'innovation par les agriculteurs est un enjeu majeur du renouvellement des générations.

Particulièrement, la contribution du secteur agricole à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique passe par le développement de pratiques innovantes sur les exploitations partagées par l'ensemble des acteurs agricoles dans les territoires. Les innovations doivent porter sur la gestion des ressources, la préservation de la biodiversité et plus généralement de nos écosystèmes et doivent permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que le stockage du carbone dans les sols.

Développer les innovations

Une innovation constructive, inclusive et durable demande d'abord une vraie mobilisation de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée.

Des ressources humaines et financières conséquentes doivent être allouées à l'innovation, en comptant sur un engagement fort des pouvoirs publics afin de partager une stratégie globale sur l'innovation en agriculture.

Les démarches collectives, regroupant un ensemble diversifié d'acteurs de terrain dont les agriculteurs, favorisent l'émergence d'innovations dans les exploitations agricoles et doivent être valorisées. Il faut aussi raccorder l'ensemble des acteurs d'une chaîne de valeur dans la production d'innovations : chaque maillon apporte de multiples éléments qui permettent de reconsidérer une innovation dans son ensemble.





Le rôle du CASDAR dans la structuration de l'innovation en agriculture

Le dispositif CASDAR s'est construit sur la volonté de la profession agricole de contribuer à un développement agricole réfléchi, partagé et durable au bénéfice de tous les agriculteurs. Il a pour objectif de structurer le développement agricole en France. Dans le contexte de la rédaction du futur Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2021-2027, il est nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans les transitions complexes futures : ce défi passe par la constitution d'un système de R&D agricole performant, privilégiant l'approche systémique des situations. Le PNDAR 2021-2027 doit permettre aux agriculteurs de répondre aux grands défis sociétaux en s'appuyant sur les enjeux d'autonomie alimentaire, de résilience des exploitations agricoles, de performance économique, environnementale et sociétale et d'innovation réactive. Les objectifs de recherche et d'accompagnement des agriculteurs pour la massification des innovations sur le terrain doivent reposer sur un travail multi-filières, multi-partenarial et multi-territorial.

Diffuser les innovations et accompagner les agriculteurs dans leur appropriation

En étant au cœur des processus d'adoption et de diffusion des innovations, les agriculteurs doivent être accompagnés dans leurs démarches de transition. L'accompagnement à la fois technique et financier est une condition forte pour développer les innovations sur le terrain et ainsi pouvoir les massifier.

Nous encourageons la création d'un droit à l'expérimentation, c'est-à-dire la possibilité de mettre en place sur son exploitation de nouvelles pratiques réputées apportant une amélioration économique, sociale ou environnementale, tout en ayant la possibilité de disposer d'un filet de sécurité.

Il est essentiel d'accompagner par la formation initiale et continue, l'ensemble des acteurs du monde agricole dans l'adoption des innovations, mais aussi par une combinaison de leviers fiscaux, notamment financiers.

Le numérique au cœur de l'innovation en agriculture

Tout en permettant l'acquisition et la diffusion de nombreuses données à l'origine de la création de nouvelles connaissances et méthodes, les innovations du numérique transforment aussi directement la production agricole elle-même ainsi que les services à l'agriculture et les relations entre acteurs.

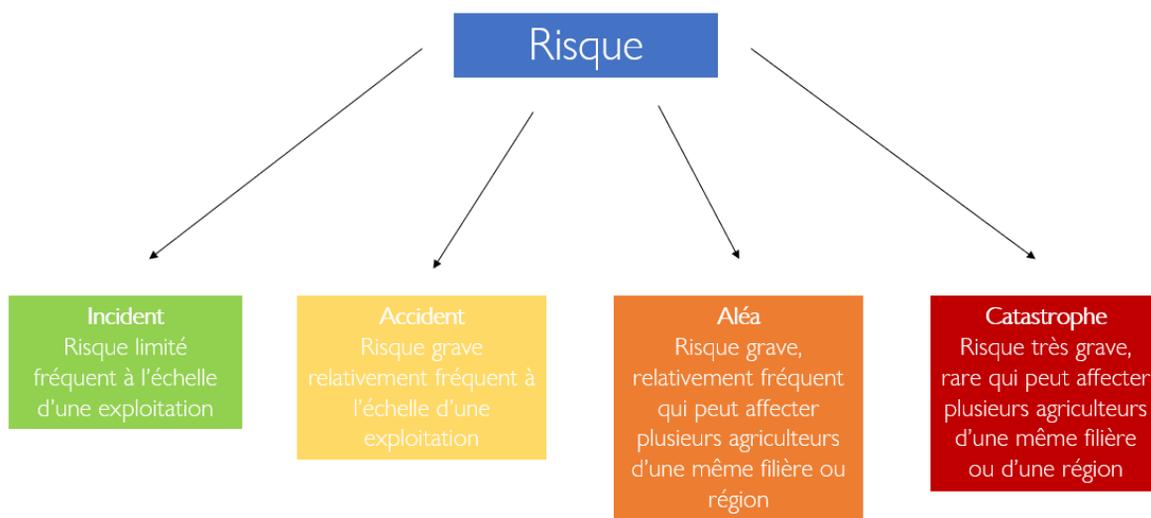


3. Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation

Constats

L'agriculture française est dans une situation de fragilité sans précédent, dans un contexte de libéralisation des marchés, d'instabilité des politiques agricoles, de changement climatique et de crises sanitaires. Ce climat général rend les jeunes agriculteurs d'autant plus sensibles aux risques compte tenu des investissements conséquents réalisés dans le cadre d'une installation et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'avenir de l'entreprise : absence du chef d'exploitation, perte de marchés, endettement, etc.

Un risque est un évènement aléatoire, identifiable et anticipable, pouvant venir perturber le fonctionnement d'une exploitation agricole de façon ponctuelle ou durable. Son intensité varie selon des facteurs internes ou externes à l'exploitation. Les risques peuvent s'additionner et/ou se multiplier. Il existe une typologie des risques.



Pour définir sa stratégie d'entreprise, l'agriculteur doit intégrer tous les risques susceptibles de peser sur son exploitation. Les risques identifiés sont de plusieurs natures :

- Les risques impactant la production (risque climatique ; risque sanitaire ; environnemental par exemple)
- Le risque de prix ou de marché
- Le risque institutionnel
- Le risque financier
- Les risques humains et personnels
- Le risque patrimonial et fiscal
- Le risque sociétal et médiatique
- Le risque numérique

Ces risques rendent complexe toute prise de décision. Cela induit, selon la personnalité et la situation de chaque exploitant, mais aussi selon son environnement (zone vulnérable, zone défavorisée, zone AOC/AOP, zone de montagne, etc.), des stratégies d'exploitation différentes pour faire face aux risques, façonnant un paysage agricole très varié.

Dans son Rapport d'orientation 2017 « [Anticipons aujourd'hui pour gérer les risques demain](#) » JA a souhaité donner une vision ambitieuse de la gestion des risques agricoles afin de répondre à de multiples défis, notamment les risques impactant la production, le risque de prix ou de marché et les risques humains et personnels, permettant de maintenir le modèle d'installation viables, vivables et transmissibles et l'agriculture familiale promu par JA, ce rapport plaide pour une meilleure implication de la profession, plus d'outils de prévention, de protection des productions et des revenus agricoles et pour une fiscalité avantageuse. Il est indispensable d'appréhender ces outils de manière complémentaire afin de permettre à un maximum d'agriculteurs et un maximum de filières de trouver une ou plusieurs solutions de gestion à leurs risques.

Développer une culture de la gestion des risques fondée sur la prévention, la formation et la gestion

Définir une stratégie ambitieuse à l'échelle européenne

Pour sécuriser le revenu des agriculteurs, la PAC, en premier lieu, a un rôle primordial et doit permettre le renforcement et le développement d'outils de gestion face à l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques. Ils doivent être fortement incitatifs (associant des mécanismes publics et privés et sécurisant la capacité d'entreprendre des agriculteurs), complémentaires, et financés par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées (tout en conservant un soutien de base) :

- **Renforcer les outils assurantiels**, et les rendre plus attractifs, pour lutter contre les aléas climatiques ;
- **Renforcer les fonds de mutualisation** pour gérer à la fois les risques sanitaires et environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections), climatiques, mais également les aléas économiques en vue de sécuriser son revenu (Fonds de mutualisation intégrant un outil de stabilisation des revenus) ;
- En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **mettre en place un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières**, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre.

Au-delà de la PAC, le volet fiscal ne doit pas être sous-estimé. Nous proposons la mise en place d'une Dotation unique épargne et transmission (DUET) qui aura vocation à aider l'agriculteur tout au long de sa carrière afin de constituer une épargne de précaution défiscalisée. La création de la dotation pour épargne de précaution est une première étape. Il est désormais nécessaire d'en permettre sa cession pour faciliter la transmission de l'exploitation à un jeune agriculteur.

Renforcer la formation et la prévention

Formation : La gestion des risques ne peut s'envisager sans avoir développé au préalable des formations solides pour sensibiliser les agriculteurs à l'anticipation et la gestion des risques. Il est indispensable de systématiser les formations à la gestion des risques dans le cadre de la formation initiale et de se former tout au long de la vie grâce à une offre de formation renouvelée, mieux adaptée.

Prévention : Autre point clé, la prévention doit être la première étape de la gestion. Selon les filières et les régions, des outils techniques peuvent être mis en place sur une exploitation. Les pouvoirs publics doivent soutenir et encourager les investissements de prévention sur les exploitations pour gérer les risques agricoles. Les jeunes agriculteurs ayant investi dans des outils de prévention (irrigation, filets anti-grêle, diversification des assolements, etc.) doivent pouvoir bénéficier d'un avantage financier par exemple sur la cotisation d'assurance en gardant les mêmes niveaux de garanties.

JA souhaite qu'un plan de gestion des risques soit rendu obligatoire pour tout projet d'installation. Il orientera le jeune installé vers les outils de gestion adaptés à sa situation, incitant fortement à souscrire à au moins un outil en lien avec le maintien d'une production ou d'un revenu suffisant.

JA acteur de la réforme de la gestion des risques climatiques

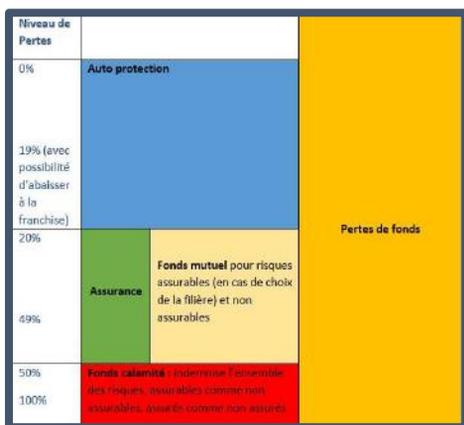
Les risques climatiques prennent aujourd'hui de plus en plus d'ampleur. Ils impactent les exploitations sur les volumes, la qualité des produits et les fluctuations de prix sur les marchés. Les exploitations spécialisées sont plus sensibles aux événements climatiques. Il faut également prendre en compte les effets du changement climatique et l'augmentation des épisodes climatiques défavorables d'ampleur inhabituelle dans la rénovation de la politique de gestion des risques climatiques.

Par ailleurs les outils de gestions des risques climatiques démontrent aujourd'hui leurs limites. Le Ministre de l'agriculture a lancé le 31 octobre 2019 une concertation sur la réforme de la gestion des risques climatiques. JA rappelle ici les propositions formulées dans le cadre de ce chantier :

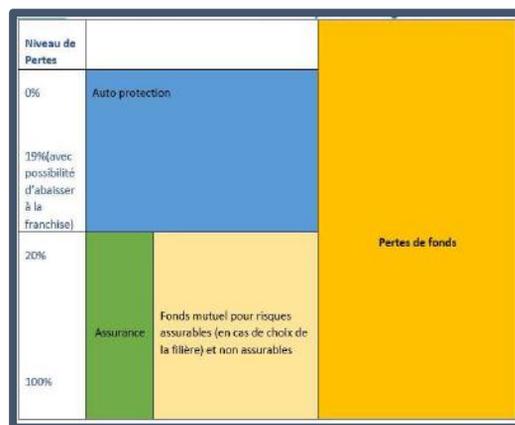
- **Renforcer la prévention et la formation** : L'investissement dans la prévention et le développement de la R&D sont un enjeu pour mieux appréhender les risques climatiques demain. Au-delà des investissements il est nécessaire d'accroître la formation des agriculteurs, et ce dès le plus jeune âge, afin de leur permettre d'appréhender au mieux les risques, particulièrement climatiques.

- Rénover les outils d'indemnisation :** Le régime des calamités comme le régime assurantiel doivent être rénovés en profondeur. En matière d'assurance récolte, nous sommes favorables à ce que les contrats d'assurance soient mutualisés avec un maximum d'assurés afin de répartir le risque et pérenniser le fonctionnement du système assurantiel sur tout le territoire. Il est nécessaire de faire évoluer la moyenne olympique à 10 ans et d'augmenter le subventionnement à 70% avec une prise en charge avantageuse pour les jeunes agriculteurs par exemple. Jeunes Agriculteurs propose deux scénarios relatifs à l'articulation des outils de gestion des risques climatiques :

Scénario 1 : l'assurance et le fonds mutuel prennent en charge l'intégralité des pertes moyennes. Un fonds national « calamités » prendrait en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes catastrophiques

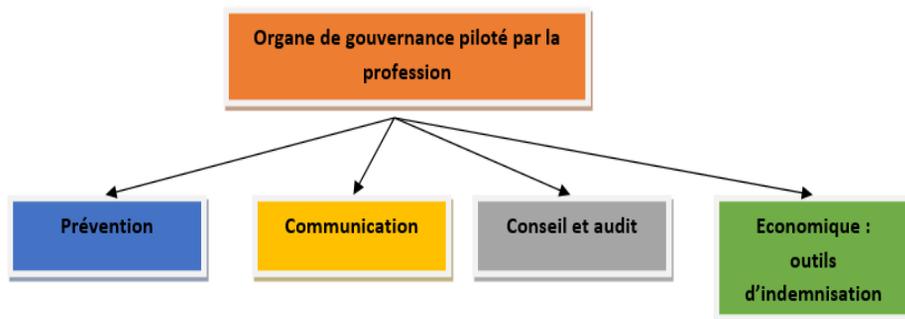


Scénario 2 : l'assurance ou le fonds mutuel prend en charge l'indemnisation de l'intégralité des pertes moyennes. L'Etat intervient ici pour réduire les coûts d'accès aux outils d'indemnisation



C'est une boîte à outils la plus complète possible qui doit être apportée aux exploitants agricoles. L'Europe et l'Etat ont un rôle majeur à jouer, notamment dans le financement des outils.

- Rénover la gouvernance de la gestion des risques climatiques :** Afin de rééquilibrer les forces, nous proposons de remplacer le CNGRA par un nouvel organe de gouvernance avec des missions étendues. La gestion des risques climatiques ne doit plus aujourd'hui se limiter à l'étude et l'indemnisation de dossier de calamités agricoles, ni même à la validation de cahier des charges d'assurances récoltes. Cette mission relative aux outils d'indemnisations doit être complétée par, d'une part, une mission relative à la prévention et, d'autre part, des missions axées sur la communication, le conseil et l'audit.



Nos propositions sur la gestion des risques dans notre Rapport d'Orientation 2017 →





Assurer le renouvellement
des générations en
agriculture

4. Promouvoir des politiques publiques à l'installation et la transmission : pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires

Constats et chiffres clés

La souveraineté alimentaire est une nécessité. Encore faut-il que des jeunes en nombre puissent se tourner vers le métier d'agriculteur, et aller au bout de leur projet, qu'ils soient fils et filles de paysans ou non.

L'enjeu démographique du renouvellement des générations en agriculture

L'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs est un enjeu majeur des territoires. La démographie agricole actuelle est préoccupante et le nombre d'agriculteurs repreneurs d'exploitations ne compense actuellement pas celui des départs à la retraite.

52
ANS

C'est l'âge moyen des chefs d'exploitation en 2016 (soit 11 ans de plus que l'ensemble des actifs)

45%

de la population agricole d'aujourd'hui sera en âge de partir à la retraite en 2026

Le renouvellement des générations en agriculture est donc une priorité. Et il n'est atteignable que grâce à des politiques d'aide à l'installation et à la transmission adaptées.

Profil type des porteurs de projet : diversification des profils

Les statistiques avant et après installation démontrent une part non négligeable de femmes et une majorité de profils non issus du milieu agricole, si la transmission du patrimoine et du savoir-faire familial doit être encouragé, cette diversification des profils qui sont également à accompagner doit être soutenue. est à encourager, de même que l'accompagnement humain et financier pour se professionnaliser. Il s'agit notamment de la Dotation Jeunes Agriculteurs, aide historique que Jeunes Agriculteurs a impulsé en 1973 et n'a eu de cesse d'améliorer.

36,8%
de femmes

32,4
ans d'âge moyen
des porteurs de projet



21 327
porteurs de projet
en 2017

62,4%
n'ont pas d'origine
agricole

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Profil type des nouveaux installés

5 filières

captent plus
des 2/3 des installations
(grandes cultures,
viticulture, bovins lait,
bovins viande et
polyculture-élevage)

68%
des installés
ont moins de 40 ans



13 925
installations en 2017

31%
des installés sont
des femmes

Source : Chiffres utiles MSA 2018

Dotation Jeune Agriculteur : un outil gagnant pour l'installation

Ouvert à tous, le dispositif d'aide à l'installation accompagne chaque année des milliers de porteurs de projet à l'installation comme chef d'exploitation agricole. L'accompagnement financier prend différentes formes. La Dotation Jeune Agriculteur, co-financée par le fonds européen agricole pour le développement rural et l'Etat et les collectivités, en est son fer de lance.

31%
des bénéficiaires
sont Hors Cadre Familiaux



5010
DJA en 2018

31 000€
montant moyen de la DJA

99%
encore en activité 5 ans après

Source : Comité International de l'installation et de la transmission

Assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs en Europe et soutenir des exploitations de type familial

Le renouvellement des générations doit être considéré comme la première des priorités en Europe. Jeunes Agriculteurs rappelle la nécessité de mettre en place une politique ambitieuse à l'installation et à la transmission à l'échelle européenne et obligatoire dans tous les Etats membres. Une politique qui doit s'accompagner d'un budget et d'outils à la hauteur des enjeux.

A ce titre, JA salue l'affichage inédit en faveur des jeunes agriculteurs dans les objectifs formulés par la Commission européenne en vue de la réforme de la Pac post-2020 : « Attirer les jeunes agriculteurs et faciliter le développement des entreprises dans les zones rurales ». Mais cela doit être concrétisé par la sanctuarisation **d'au moins 4%** des aides directes (à mobiliser sur les outils du premier et du deuxième pilier de la PAC) et doit pouvoir être revu à la hausse pour s'adapter aux besoins réels. Nous appelons également à la définition d'une **stratégie nationale cohérente** en faveur du RGA sur les **deux piliers** de la Pac.

Nous rappelons aussi notre attachement à **l'élaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif** (voir fiche n°5 sur la définition de l'actif), adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et l'exclusion des retraités.



Assurer le renouvellement des générations en agriculture

L'Europe doit définir le renouvellement des générations comme la première des priorités à travers la mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres



Sanctuariser un budget d'au moins 4% des aides directes (à mobiliser sur les outils du P1 et du P2) mais qui doit pouvoir augmenter pour s'adapter aux besoins réels

Exclure le critère « jeune » des critères discriminants et intégrer des spécificités jeunes dans tous les outils communs (majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assuranciels, accès prioritaire aux mesures, investissements, etc.)

Définir une stratégie nationale forte en faveur du RGA sur les deux piliers de la Pac

Premier pilier de la PAC : majoration des aides pour les jeunes agriculteurs
Aide forfaitaire distribué par actif durant les cinq premières années d'installation pour toute demande effectuée par un jeune agriculteur de moins de 40 ans

Deuxième pilier de la PAC : aide à l'installation (DJA) pour les jeunes agriculteurs
Dispositif d'accompagnement à l'installation personnalisé mais équitable reposant sur un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales

Définition du jeune agriculteur

Pour JA, il est important de cibler les véritables agriculteurs dans la distribution des aides, il en va de même pour les jeunes agriculteurs. Le jeune agriculteur doit répondre à la définition suivante :

- Être âgé de moins de 40 ans
- Être installé depuis moins de 5 ans
- Formuler la demande avant l'âge de 40 ans
- Avec un diplôme de niveau IV agricole (ou justifier d'une équivalence)
- Avoir suivi le dispositif d'accompagnement à l'installation

Les jeunes agriculteurs sont à différencier des nouveaux agriculteurs dont la définition répond aux mêmes critères si ce n'est qu'ils sont âgés entre 40 et 50 ans.

Clés de répartition des aides pour les installés :

Aides	Public	18 - 40 ans Installés depuis moins de 5 ans		40 - 50 ans Installés depuis moins de 5 ans		Plus de 50 ans Installés depuis moins de 5 ans
		Avec dispositif JA "Jeunes agriculteurs"	Sans dispositif JA	Avec dispositif JA "Nouvel agriculteur"	Sans dispositif JA	
P1 Paiement jeune		X				
P2 DJA		X				
Aides Pac hors installation		X	X	X	X	X
Aides régionales et territoriales		X		X		

Aide à l'installation : Nécessité d'un socle commun concerté entre les régions

Suite à l'arbitrage rendu par le Premier ministre confiant aux Régions la gestion des aides non surfaciques du deuxième pilier de la Pac, dont l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, JA mène un travail avec Régions de France et les chambres d'agriculture pour rédiger une charte qui proposera la mouture de la « future DJA » dans le cadre de la Pac 2021-2027.

Nous rappelons ici notre attachement à ce dispositif charnière pour l'installation en agriculture dont l'efficacité n'est plus à prouver. Aujourd'hui, pas moins de 99% des porteurs de projet en ayant bénéficié sont toujours en activité cinq ans après leur date d'installation. Jeunes Agriculteurs le fait continuellement évoluer pour qu'il s'adapte au mieux et en permanence aux besoins des jeunes qui souhaitent se lancer dans le métier d'agriculteur.

Pour que cette réussite perdure et pour que les futurs agriculteurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé mais équitable quel que soit le territoire sur lequel ils s'installent, nous réaffirmons ici la nécessité d'un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales.

Promouvoir et améliorer la politique à l'installation, de la formation au suivi post-installation

Pour pouvoir infléchir la tendance démographique actuelle, il faut se donner l'ambition d'un accompagnement humain fort, adapté à la diversité des nouveaux entrants. En parallèle, l'accompagnement financier doit être réellement incitatif pour donner l'envie de se lancer, se former ou de céder son exploitation à un jeune.

Travaillons sur différentes étapes

Une agriculture professionnalisée, qui répond aux demandes des consommateurs, se base sur une formation initiale solide et adaptée aux besoins du terrain. Celle-ci doit intégrer la complexité du métier en donnant notamment des compétences en gestion d'entreprise et en gestion des risques. Jeunes Agriculteurs réaffirme l'intérêt que la profession soit intégrée dans les décisions sur l'enseignement agricole.

FORMER

SIMPLIFIER

Afin de faire émerger des chefs d'entreprise sachant s'adapter aux contraintes des marchés et aux besoins de la société, le dispositif d'accompagnement à l'installation doit être un réel atout pour le jeune et non plus un passage administratif complexe.

Nous souhaitons avancer vers la simplification et l'adaptation de cet instrument pour le rendre plus lisible et en faire un réel outil de pilotage de l'entreprise.

L'accompagnement humain ne doit pas s'arrêter après la sortie du dispositif, les premières années d'installation sont capitales, c'est le moment où le jeune confronte son projet à la réalité. Le suivi post installation doit permettre de soutenir tous nos jeunes, que ce soit pour une simple formalité où pour repenser entièrement le projet.

SUIVRE

EVALUER

En complément, pour mesurer la qualité de la politique à l'installation et à la transmission, il est nécessaire que l'Observatoire National de l'Installation et la Transmission soit mis en place.

Il sera d'autant plus pertinent avec la décentralisation à venir de la Dotation Jeunes Agriculteurs et permettra d'évaluer les différents choix effectués sur le territoire.

Rapport d'orientation 2020 : une nouvelle vision de l'installation

Dans le cadre de son rapport d'orientation de 2020 consacré à la formation initiale, l'installation et la transmission, Jeunes Agriculteurs développe une vision renouvelée de la politique à mener en faveur du renouvellement des générations.

Le contenu de ce rapport sera révélé au public à l'issue de notre Congrès les 27, 28, 29 octobre 2020, après avoir été voté par le l'assemblée générale de JA.

Assurer la transmission des exploitations

La transmission est un départ vers une nouvelle vie. Elle se fait avec la fierté de faire perdurer son outil économique, de lancer un jeune dans la vie active avec toutes les cartes en main pour réussir. Le nombre de départ à la retraite d'ici 10 ans fait peser le risque d'une perte de l'outil productif. Une véritable sensibilisation des publics et une meilleure articulation du travail entre des partenaires associés à la transmission sont donc nécessaires pour activer une politique de transmission.

Jeunes Agriculteurs a élaboré un projet de dispositif en faveur de la transmission complet et anticipatoire.

Création d'un accompagnement à la transmission

L'arrêt d'activité est avant tout un changement de vie et doit être anticipé. C'est aussi durant cette phase d'anticipation que les projets de transmission et d'installation doivent se mettre en cohérence entre cédant et repreneur.

Aujourd'hui, le principal frein à la transmission reste l'absence d'accompagnement qu'il soit humain, technique ou encore financier.

Jeunes Agriculteurs propose la création d'un dispositif national à la transmission, porté par les différents acteurs de proximité.

Ce regroupement aurait pour première mission un travail de repérage sur tout le territoire. Il aurait ensuite pour objectif la sensibilisation à la transmission, qui doit se faire dès la création de l'activité.

Cet accompagnement de la transmission doit être renforcé dès le milieu de carrière pour s'accroître à l'approche de l'arrêt d'activité.

Lexique :

DICAA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

FAST : Fonds d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission

PAT : Point Accueil Transmission

PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

RDI : Répertoire Départ Installation

RGA : Renouvellement des Générations en Agriculture



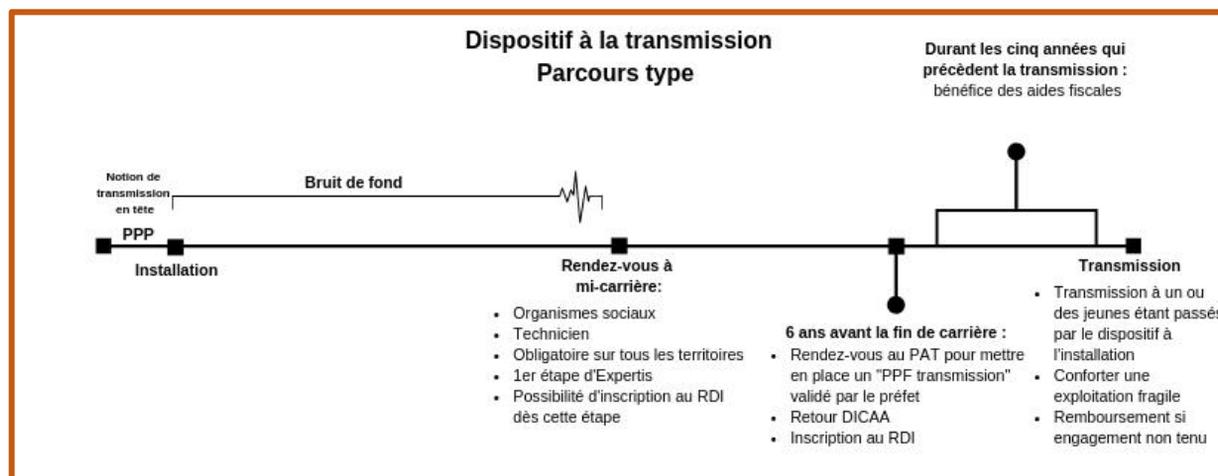
Accompagnements technique et financier

Des mécanismes incitatifs sur le volet social doivent être mis en place pour inciter à la transmission. Le projet FAST (Fonds d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission), initié par JA Haute-Savoie, actuellement en phase de test dans les départements des deux Savoie ainsi qu'en Isère, est un exemple qui va dans ce sens.

Le dispositif FAST vient compléter et renforcer les outils existants tel que le diagnostic cédants, le RDI où le stage reprise en proposant un plan de formation personnalisé à chaque cédant, un audit de l'exploitation et d'étoffer l'offre de formation avec la gestion des relations humaines.

De manière complémentaire, des mesures fiscales doivent être mises en œuvre. La fiscalité de la transmission est aujourd'hui inexistante pour les cessions d'exploitation à titre onéreux (dans le cadre ou hors cadre familial). Il y a urgence à trouver des leviers fiscaux et sociaux qui conditionnent le bénéfice d'avantages à la transmission à un jeune ou à la consolidation de l'exploitation.

Cet accompagnement doit être complété par des dispositifs mis en place par les collectivités et les partenaires sur les territoires, de sorte à constituer un panel d'accompagnement financier de la transmission à destination du cédant.



Jeunes Agriculteurs souhaite organiser avec ses partenaires (responsables politiques et économiques, organismes sociaux, établissements scolaires, syndicats, etc.) la rédaction et la signature d'un pacte pour la transmission des entreprises, tous secteurs confondus, qui précisera que :

1. la transmission des entreprises dans la ruralité est un impératif majeur pour le dynamisme des territoires et le maintien des actifs ;
2. l'ensemble des actions d'ordres politique, social, fiscal ou d'aménagement du territoire conduites par les signataires devront aller dans le sens de cet impératif ;
3. un effort public visant à accélérer des projets en faveur de l'accueil des entreprises et de leur transmission sera mené. Pour ce faire, une fraction des taxes locales, ainsi que des dotations, devront alimenter une caisse régionale qui ciblera les espaces prioritaires à l'investissement.

Promouvoir le métier

Alors que la majorité des Français étaient fils ou petit-fils de paysans il y a moins d'un siècle, l'évolution démographique et sociologique de ces dernières années a creusé l'écart entre la majorité des citoyens français avec le métier d'agriculteur. Un constat partagé entre tous les acteurs du secteur agricole, qui conduit à la nécessité de promouvoir le métier pour attirer plus de jeunes d'origines différentes.

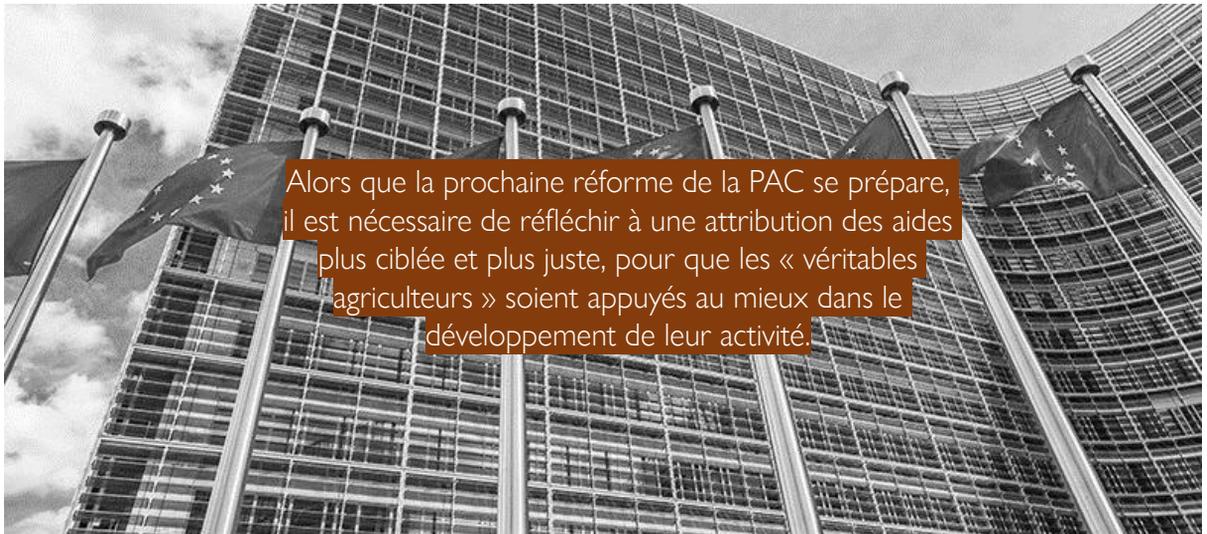
Jeunes Agriculteurs mène ce travail au quotidien à tous les échelons, mais aussi via ses différents projets (Demain Je serai Paysan, concours Graines d'Agriculteurs, campagne « #Nourrir le Futur », etc.).

Nous proposons qu'une stratégie nationale de promotion des métiers de l'agriculture soit mise en œuvre, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, impliquant toutes les parties prenantes de la profession afin de susciter les vocations en dehors du monde agricole traditionnel.



La première action phare de cette stratégie serait la conduite d'une campagne de recrutement dans le métier via un spot télévisé visible aux plus grandes heures d'audimat.

5. Définir l'actif agricole pour accompagner les vrais agriculteurs



Notre vision

La notion d'agriculture de type familial ne peut être dissociée de la personne physique et de l'ancrage sur le territoire. Une agriculture de type familial, à visage humain, est une condition essentielle à la vitalité des territoires ruraux, de la dynamique de l'emploi, du maintien des services publics et des commerces.

Dans un contexte de libéralisation des activités économiques, dont l'agriculture n'est pas épargnée, nous appelons à un meilleur encadrement de la profession par une définition européenne de l'actif professionnel, gage du modèle que l'on défend pour assurer l'avenir du métier et de nos territoires.

L'objectif d'une définition de l'agriculteur n'est pas d'interdire l'exercice d'une activité agricole, mais au contraire de déterminer quel est le modèle agricole le plus durable sur le plan alimentaire, économique, social et environnemental et que l'on souhaite soutenir, accompagner et encadrer.

La définition de l'agriculteur, et a fortiori du modèle agricole, ne doit pas résulter d'un choix unilatéral des syndicats agricoles mais doit être issu d'un compromis avec la société et des pouvoirs publics. Une impulsion politique forte est donc nécessaire, aux côtés de l'ensemble des parties prenantes.

Jeunes Agriculteurs fournit ici sa proposition de définition.

Malgré une amélioration dans la répartition des aides lors de la programmation enclenchée en 2014, une part non négligeable des aides PAC continue à subventionner des bénéficiaires comme :



De grands propriétaires fonciers



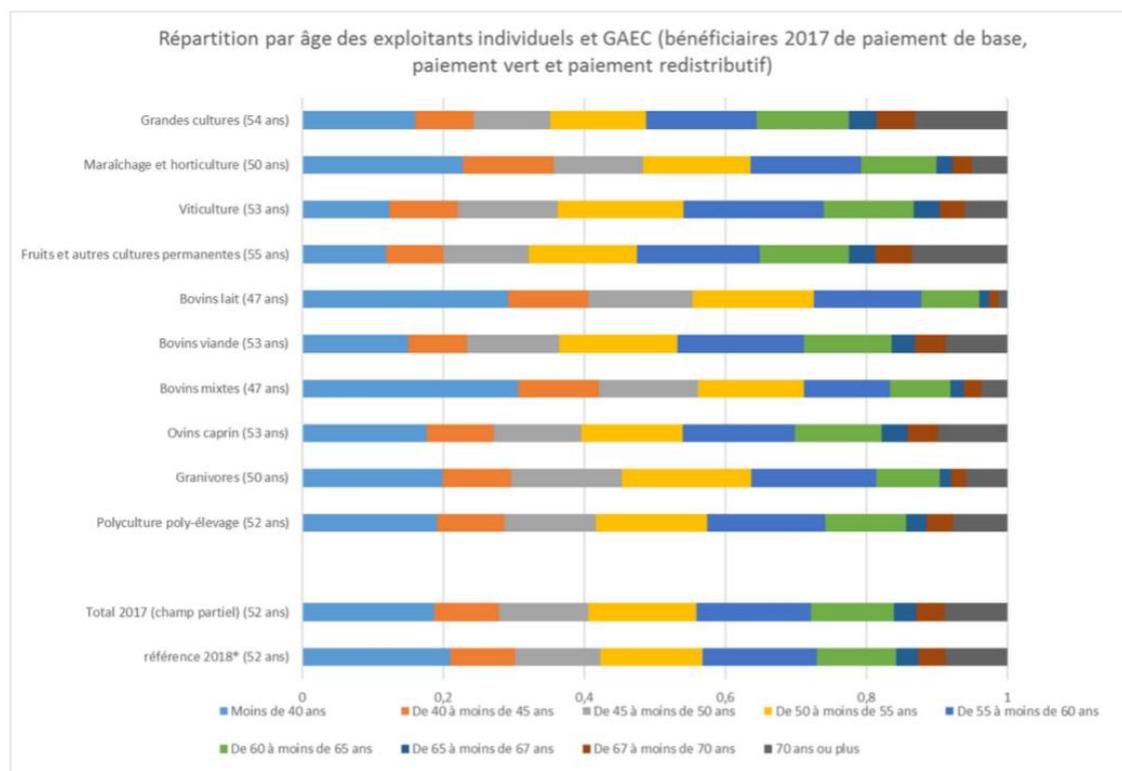
Des fonds d'investissement



Des multinationales de l'agroalimentaire

Cette répartition semble injuste au regard du besoin d'accompagnement des véritables agriculteurs.

Par ailleurs, une trop grande part des aides PAC est aujourd'hui versée à des exploitants en âge de bénéficier d'une retraite à taux plein :

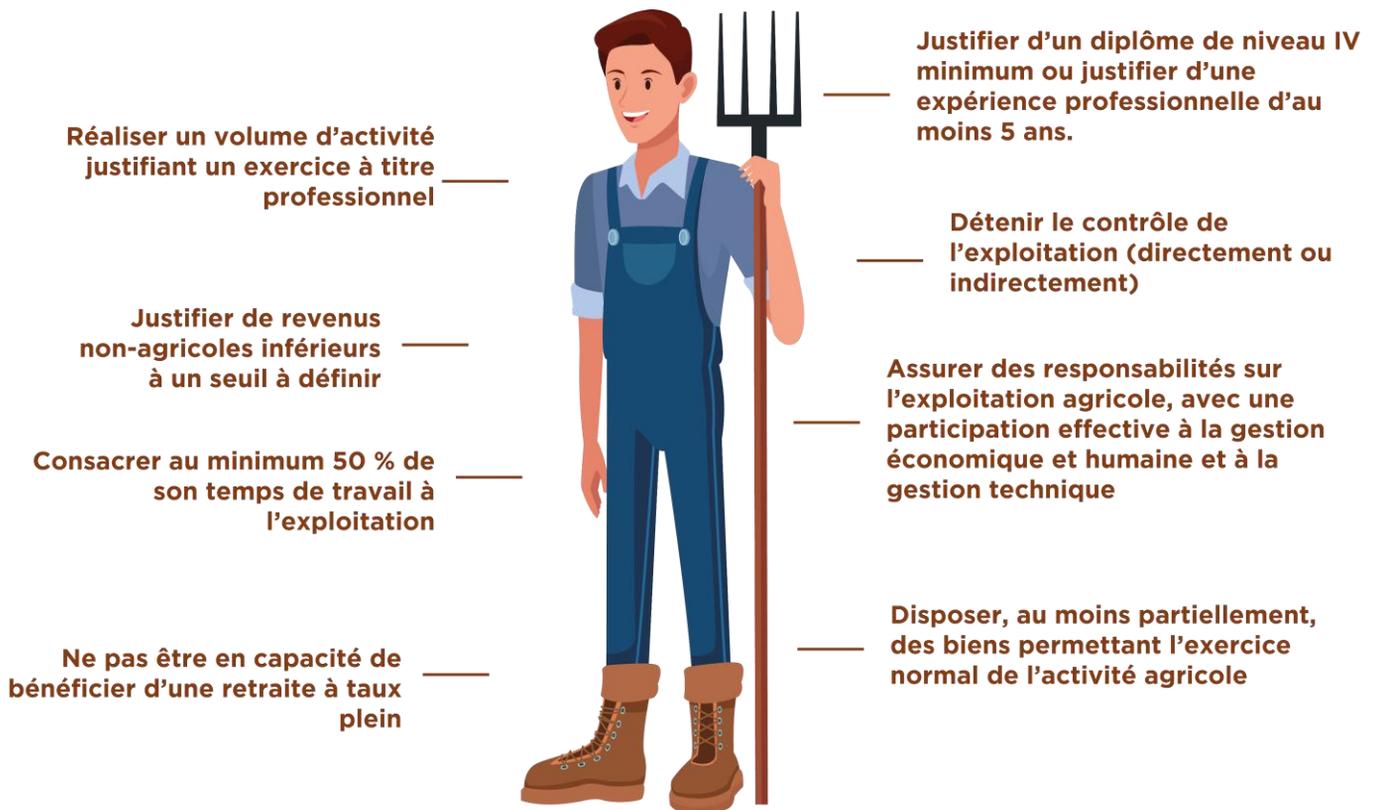


Un meilleur ciblage pour recentrer les aides sur les agriculteurs actifs

Nous souhaitons que l'Union Européenne élabore une définition de l'agriculteur actif professionnel (adaptable dans chacun des Etats Membres) basée sur le niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités, en plus d'un critère d'âge, soient exclus.

L'objectif de la définition de l'actif professionnel est de concentrer les soutiens sur ceux qui participent à un modèle durable. Pour cela Jeunes Agriculteurs demande à cibler en priorité l'accès au foncier, la fiscalité spécifique agricole, l'octroi d'aides publiques, etc. sur ces derniers.

Privilégier les aides sur les agriculteurs présents effectivement sur les territoires ruraux, permettra aussi de les légitimer auprès des citoyens.



6. Faciliter la préservation du foncier et l'accès à la terre agricole pour ceux qui produisent l'alimentation

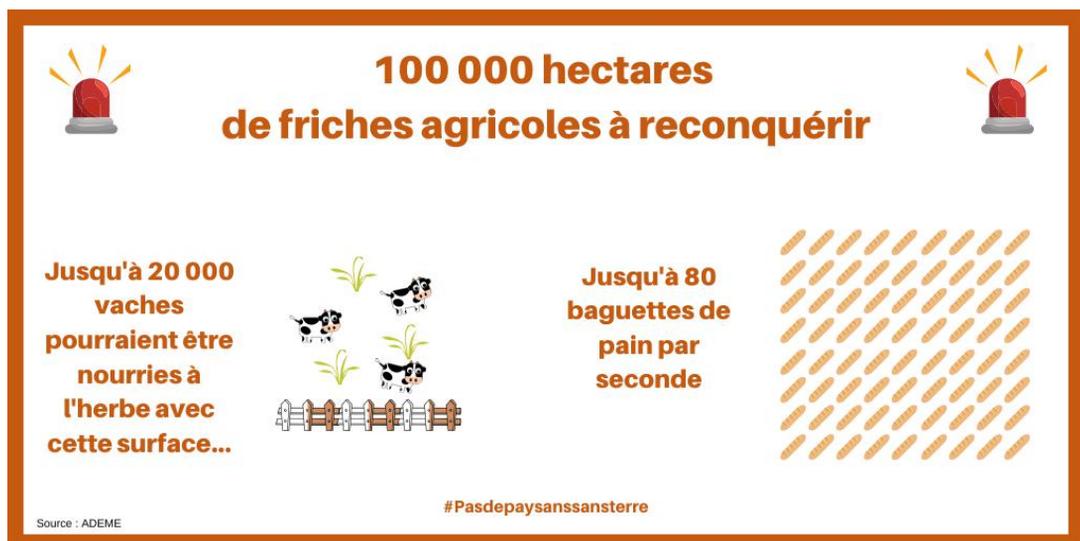
Constats et chiffres clés

JA souhaite une réforme foncière qui ait comme colonne vertébrale le renouvellement des générations d'agriculteurs par un ensemble d'outils en faveur de l'installation et la transmission. Le gouvernement a récemment annoncé qu'une telle loi ne verrait pas le jour, pourtant comme les chiffres le démontrent, il y a urgence à agir. Seule une volonté politique forte permettra de définir l'avenir de l'orientation du foncier agricole.

En attendant, les dérives et contournements prennent de l'ampleur, nous éloignant ainsi un peu plus chaque jour d'un modèle vertueux synonyme d'agriculteurs nombreux et d'une alimentation de qualité.

Chiffres clés:

- Plus de 800 000 hectares de surfaces agricoles perdues en 10 ans
- Malgré une modération de l'artificialisation, celle-ci reste encore trop importante (30 900 ha en 2019 d'après les chiffres de la FNSAFER)
- L'agriculture perd, en surface, l'équivalent de 1 département tous les 5 ans (SAFER)
- La superficie de 4 exploitations agricoles est perdue chaque jour, soit 221 ha
- L'agriculture perd 26 m² de terres par seconde, soit l'équivalent de 65 baguettes de pain
- 130 000 chefs d'exploitation sont âgés de plus de 55 ans. 2/3 n'ont pas identifié de repreneurs et ils détiennent un quart de la SAU



Lexique :

(FN)SAFER: (Fédération nationale des) Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : surface agricole utile

PLU(i) : plan local d'urbanisme (intercommunal)

CDPENAF : commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers

PADD : projet d'aménagement et de développement durable

SAUR : Surface Agricole Utile Régionale

SDREA : Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles

CDOA : Commissions Départementales d'Orientation Agricole

Préservation des terres agricoles

L'artificialisation n'est qu'une cause parmi d'autres de la diminution du foncier agricole, et on ne peut par exemple ignorer la problématique des friches. Concernant les dispositions législatives en vigueur relatives à l'artificialisation, nous faisons le constat qu'elles n'ont pas permis d'enrayer cette problématique. Les propositions ci-après font l'objet d'un consensus dans le cadre du Conseil de l'Agriculture Française sur le foncier.

Il est urgent de rendre effectif l'objectif de zéro artificialisation nette et d'assurer la cohérence entre les diverses politiques publiques.

Principe de protection des terres agricoles

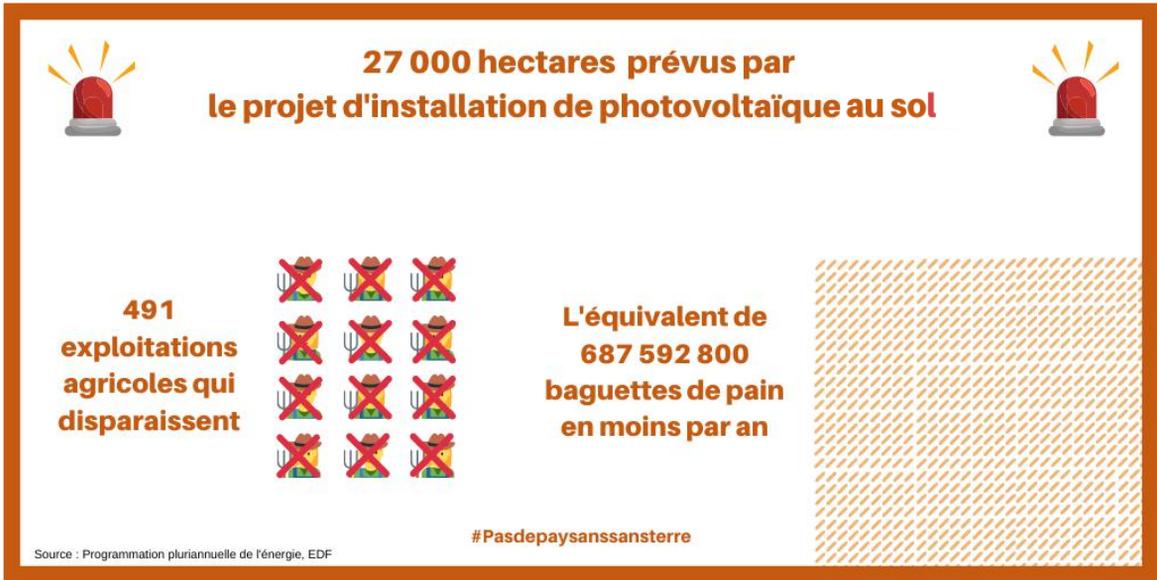
Afin d'infléchir durablement l'artificialisation des terres agricoles, il importe de poser un principe de protection des terres agricoles à l'instar des exigences existantes à l'égard de la biodiversité et de la forêt. Cet objectif passe notamment par :

- un classement systématique des biens à vocation agricole en zone A des PLU car il s'agit avant tout d'un espace de production de biens agricoles et alimentaires,
- un équilibre des représentants à préserver et un besoin de renforcement des missions et du poids des CDPENAF qui doivent pouvoir être consultées sur l'ensemble des documents d'urbanisme (y compris les PLU dans des territoires de SCoT), dès le stade du PADD et sur des projets d'aménagement générant des mesures de compensation écologique ayant un impact sur l'agriculture sur lesquelles elles doivent être consultées. Une évolution de l'avis simple des CDPENAF vers des avis conformes doit être envisagée pour tous les projets qui conduisent à un changement de destination et particulièrement pour tous les documents d'urbanisme.
- Une révision des règles d'urbanisme commercial et industriel en augmentant l'indice de densité des zones économiques et en limitant la construction de parcs de stationnement aériens pour les activités commerciales.
- Une réévaluation stricte lors de la création ou la révision des PLUi et des SCoT, les zones à urbaniser nécessaires aux besoins réels tels que définis par la démographie et en tenant compte des possibilités de densification urbaine.

Pas de photovoltaïque au sol

L'artificialisation des terres agricoles prend des formes multiples et répond à des besoins différents, comme le développement des énergies renouvelables. La profession agricole est favorable à leur développement dans le cadre d'un mix énergétique et s'inscrit dans la transition écologique. Jeunes Agriculteurs souhaite y prendre pleinement part. Mais cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de l'activité agricole. L'exploitant doit rester avant tout un producteur agricole et non un producteur d'énergie.

Si la production d'énergie photovoltaïque sur le toit des bâtiments agricoles est à encourager, la production d'électricité à partir de l'énergie solaire ne doit pas toutefois conduire à l'immobilisation longue et l'artificialisation d'hectares de terres agricoles ou à une diminution du potentiel de production agricole.



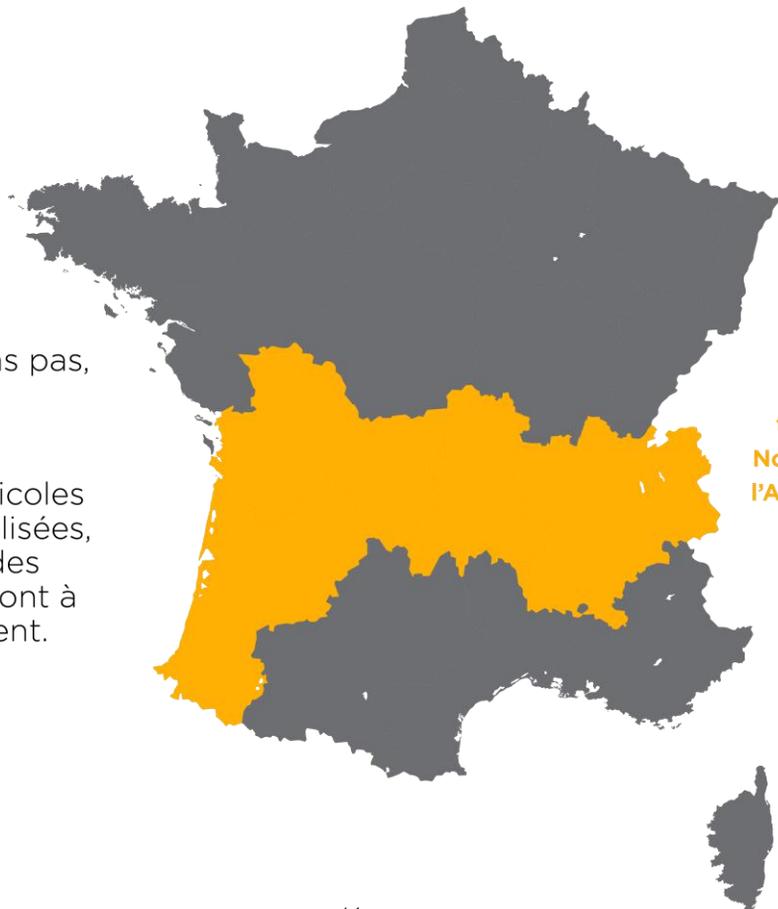
Favoriser l'accès des jeunes au foncier et lutter contre la concentration des terres agricoles

La transmission des exploitations est un enjeu important pour demain. Un quart de la SAU sera l'objet de transactions dans les 10 prochaines années. L'installation de jeunes sur des surfaces doit être une priorité. Il en va de l'avenir des territoires ruraux.

Si nous n'agissons pas,

1/4

des surfaces agricoles vont être artificialisées, deviendront des friches ou serviront à l'agrandissement.



Soit l'équivalent des terres agricoles de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Auvergne-Rhône-Alpes réunies

Les deux principaux outils de lutte contre la concentration des terres agricoles sont le contrôle des structures et la SAFER. Ils ont démontré leur efficacité par le passé mais présentent aujourd'hui des lacunes et doivent s'adapter aux évolutions, particulièrement au phénomène sociétaire qui prend aujourd'hui une place significative dans le paysage agricole.

Nous sommes défavorables aux expérimentations en la matière et souhaitons des mesures efficaces et capables d'enrayer les dérives.

Agir maintenant pour avoir des agriculteurs nombreux demain

Agir en matière de politique foncière est un enjeu primordial tant pour la transmission des exploitations agricoles que pour la souveraineté alimentaire.

1/4 de la SAU sera l'objet de transaction dans les 10 ans à venir en raison de la prochaine vague de départs en retraite. Son orientation future aura nécessairement un impact sur le modèle agricole français. L'effet sera irréversible, ainsi agissons maintenant pour :

Une préservation du foncier agricole

Un meilleur partage du foncier entre l'ensemble des agriculteurs actifs

L'installation d'agriculteurs nombreux, créateurs de valeur sur les territoires

Lutter contre les contournements du droit de préemption de la SAFER

En matière de lutte contre la concentration des terres, JA est favorable à l'instauration d'un agrément des mutations de parts de sociétés. Un tel dispositif permettra de mettre fin au contournement du droit de préemption de la SAFER qui n'est à ce jour possible qu'en cas de cession totale des parts de sociétés. Ce contournement du droit de préemption de la SAFER amplifie le phénomène de concentration auquel nous devons faire face.

Pour un contrôle des structures adapté

L'outil de contrôle des structures doit être modernisé pour être rendu plus apte à répondre aux besoins de transparence et de régulation.

LA LUTTE CONTRE
LA
CONCENTRATION
DES TERRES

Si l'on souhaite que le contrôle des structures régule davantage et mieux toutes les mutations foncières, y compris celles sous forme de parts sociales, il est important qu'il évolue vers un contrôle qui cible les mutations foncières qui peuvent contribuer à l'installation d'un agriculteur ainsi que les concentrations excessives et les accaparements de foncier.

La refonte du contrôle des structures doit être menée de pair avec la mise en place du statut du véritable agriculteur, afin de permettre l'accès (sous conditions) à un régime de déclaration. Toute personne physique ou morale qui ne détient pas le statut d'agriculteur professionnel directement ou par ses associés doit en revanche être soumise à un régime d'autorisation d'exploiter quelle que soit la surface mise en valeur (contrairement à aujourd'hui où certaines opérations ne sont soumises à aucun contrôle, ni même aucune déclaration).

LA DEFINITION
D'UN ACTIF

La création de ce statut de véritable agriculteur est primordiale si l'on souhaite mieux installer, mieux orienter le foncier et lutter contre le développement de pratiques comme le travail à façon. Les mécanismes de contrôle doivent ainsi être rénovés afin d'étendre le régime de déclaration à des opérations réalisées par les détenteurs d'un permis d'exploiter.

...L'ENJEU DE
L'INSTALLATION
DES JEUNES

Un régime d'autorisation d'exploiter doit également demeurer afin de contrôler au-delà de seuils régionaux ou infrarégionaux compris entre 0,5 et 2 SAUR toute mutation de biens fonciers agricoles ou de parts sociales représentatives desdits biens, qu'il s'agisse d'une installation, d'un agrandissement ou d'un rapprochement d'exploitations.

L'examen des demandes d'autorisation d'exploiter doit permettre de pouvoir opposer un refus d'autorisation d'exploiter, y compris s'il n'y a pas de candidats concurrents, dès lors que l'opération projetée compromet l'installation d'agriculteurs et le développement d'exploitation n'ayant pas atteint une dimension économique viable définie dans le SDREA.

De plus, la CDOA doit pouvoir être consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'exploiter, et son avis doit être rendu conforme et non consultatif.

Enfin, il est nécessaire de permettre la délivrance d'autorisation d'exploiter sur une partie de la demande, notamment si certaines parcelles sur lesquelles elle porte font l'objet d'autres candidatures prioritaires.

Le régime de sanctions au défaut d'autorisation d'exploiter est trop peu utilisé et n'est pas suffisamment dissuasif. Le montant de la sanction pécuniaire doit être augmenté et compris entre 1000 et 2000€ par hectare pondéré.





Assumer une politique
alimentaire européenne et
internationale cohérente

7. Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

Constat

La crise du Covid-19 nous rappelle à quel point l'accès à une alimentation saine et durable pour l'ensemble des citoyens est indispensable. L'Europe doit envoyer un signal fort pour garantir notre souveraineté alimentaire et pour répondre à l'ensemble des défis qui se dressent devant nous.



Un défi social d'abord. Dans un contexte démographique inquiétant avec la baisse constante du nombre d'agriculteurs et le vieillissement de la population (seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans !), l'agriculture européenne est sous tension.

Economique ensuite. La Pac n'a toujours pas réussi à sécuriser le revenu des agriculteurs. En France, sans les subventions européennes, 50 % des exploitations auraient un résultat courant avant impôts négatif.

Environnemental enfin. Les préoccupations sont grandissantes,

et l'agriculture est à la croisée des défis. Victime des changements, elle est aussi la solution pour protéger les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.

Nous regrettons aujourd'hui l'absence d'un véritable projet européen au service du développement des zones rurales et de la sécurité alimentaire : plus qu'un véritable projet commun, la PAC s'est progressivement transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels. Il en résulte :

1. un manque de cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et de développement international,
2. l'abandon progressif de tous les outils de régulation du marché
3. et des dérives créées par des outils qui ont atteint leurs limites.

L'Europe doit donc repenser sa stratégie. Une stratégie qui doit être au service d'un accès à l'alimentation pour tous. La pérennité des exploitations agricoles dans les territoires doit s'appuyer sur des filières organisées et structurées pour des producteurs sécurisés et protégés, mais aussi en phase avec la diversité des demandes. C'est l'ambition que JA porte. En parallèle de la Pac, JA prône une harmonisation et une stabilité européenne des normes sociales, fiscales et environnementales en commençant par celles qui concernent l'agriculture.

Notre ambition

Jeunes Agriculteurs appelle à une Europe forte et ambitieuse, plus proche des citoyens, plus harmonisée et solidaire, dotée d'un budget renforcé à la hauteur des enjeux.

Nous proposons qu'une véritable stratégie européenne soit mise en place, partagée, qui s'appuie sur des politiques agricole, commerciale et de développement international cohérentes entre elles, qui garantisse la sécurité alimentaire et protège ses agriculteurs.



1. pour maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires ;
2. pour accompagner l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur ;
3. pour sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires, économiques et renforcer la résilience des exploitations ;
4. pour construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens, préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

Orienter les filières vers davantage de création et de partage de valeur



L'Europe doit accompagner l'orientation et la structuration des filières par la mise en place de soutiens ciblés comme outil de développement des filières



qui répondent à des objectifs de filières ambitieux, travaillés avec l'ensemble des acteurs



qui agissent comme leviers pour le développement via des conditions d'accès et de majoration à ces soutiens (regroupement de l'offre, contractualisation, engagements environnementaux et territoriaux, relations inter filières, etc.)



Qui peuvent prendre des formes différentes



qui répondent aux enjeux du renouvellement des générations en accordant une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs et en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation, etc.).

Bonus JA



Sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques



La PAC doit permettre le renforcement et le développement d'outils fortement incitatifs et complémentaires de gestion de l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques.



Elle est financée par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées (tout en conservant un soutien de base), dans le but de :



Renforcer les outils assurantiels et les rendre plus attractifs pour lutter contre les aléas climatiques :

- déclenchement en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité (permettre une période de référence de dix ans)
- Application des avancées Omnibus : taux de subvention à 70%, seuil de déclenchement et franchise à 20%



Renforcer les fonds de mutualisation

pour gérer à la fois les risques sanitaires et environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections, climatiques, mais également les aléas économiques en vue de sécuriser son revenu (Fonds de mutualisation intégrant un outil de stabilisation des revenus)



En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **mettre en place un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières**, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre



Réguler les marchés : l'ensemble de ce dispositif doit être adossé à des outils de régulation des marchés ainsi que des mesures permettant d'anticiper et gérer les crises, par :

- une **meilleure adaptation de l'offre à la demande** (organisation des producteurs, régulation des volumes)
- la mise en place d'un **observatoire européen**
- la mise en place d'un dispositif de gestion des crises efficace et ambitieux (**stockage, aide à la réduction de production**), **définie en amont** au niveau européen, qui se déclenche de manière **automatique** et dont le **budget renforcé** est géré sur l'ensemble de la programmation



Pour les **jeunes**, une **prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les **10 premières années** de l'installation

Bonus JA

Un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire et l'environnement



La Pac doit permettre de construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

Mettre en place un grand plan d'investissement pour l'innovation :

- Intensifier la **politique de recherche et de développement** à l'échelle européenne
- **Accompagner, favoriser et financer l'innovation** sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
- **Développer des énergies renouvelables** sur les exploitations ;
- **Favoriser l'expérimentation** de pratiques innovantes en matière d'environnement.



Mettre en place une politique de protection des ressources basée sur des objectifs de résultats, via des dispositifs contractuels :

- **Fixer**, à l'échelle européenne, **des objectifs de résultats mesurables**, déclinés en objectifs nationaux ou régionaux ;
- **Définir des objectifs prioritaires** comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- **Favoriser des groupes d'échanges** entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
- Mettre en place, par des démarches collectives, une **rémunération des services environnementaux** par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics.



Prendre en compte les territoires difficiles via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs.



8. Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité

Constat

Face à une Organisation mondiale du commerce à l'arrêt, les Etats intensifient les négociations commerciales bilatérales. Ainsi, l'Union européenne est actuellement engagée dans plusieurs dizaines de négociations bilatérales sur tous les continents dont les négociations, complètement opaques, sont pilotées par la Commission européenne. Parmi les accords les plus emblématiques à l'heure actuelle comme celui avec le Canada (Ceta), le Mercosur ou plus récemment avec le Mexique, l'agriculture est l'un des sujets les plus conflictuels puisqu'elle est utilisée comme une monnaie d'échange contre d'autres produits industriels (automobile, aviation, etc.). Ce n'est pas sans conséquence pour l'agriculture française et européenne.

La signature de ces accords provoque un afflux de produits alimentaires sur les marchés français et européens perturbant les équilibres en place. Des produits qui ne sont par ailleurs pas soumis aux mêmes normes sociales et environnementales et ne respectent pas les standards européens. Nous dénonçons ainsi l'absence de moyens de contrôle sur les produits importés, les standards de production, l'utilisation de produits phytosanitaires, le bien-être animal et l'étiquetage de l'origine, trop facilement contournés.

Les filières françaises de qualité sont donc particulièrement mises en difficulté par cette concurrence déloyale. A titre d'illustration, les contingents discutés dans le cadre des accords Ceta, Mercosur et Mexique représentent à eux trois pas moins de 200 000 tonnes de viande bovine, 190 000 tonnes de volaille et 115 000 de porc, sans oublier d'autres secteurs comme l'éthanol ou le sucre qui sont particulièrement impactés.

N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas ! La demande croissante des consommateurs pour une alimentation saine, sûre, durable, tracée et produite localement doit amener l'Europe à revoir sa copie.

Une politique de l'alimentation cohérente demande donc d'appliquer les exigences que l'on se fixe aux produits importés.



ACTUELLEMENT

37

ACCORDS DE
LIBRE-ECHANGE
SONT EN COURS
DE NEGOCIATION

Un moratoire doit immédiatement être appliqué sur ces accords

Pour une politique de commerce international cohérente

- JA s'oppose à la signature de ces accords qui mettent en péril un certain nombre de filières agricoles.
- JA s'oppose à ce que l'agriculture soit considérée comme une variable d'ajustement et demande le traitement différencié des questions agricoles dans le cadre des négociations commerciales internationales.

Les accords commerciaux, selon JA, doivent se raisonner en termes de complémentarité au service de la sécurité alimentaire de grands ensemble régionaux et des agricultures de type familial, plutôt qu'en terme offensifs ou défensifs. La question de la sécurité alimentaire ne peut être résolue par la seule approche commerciale et pourtant, c'est cette logique qui prédomine aujourd'hui dans les négociations bilatérales en mettant en concurrence des produits qui ne respectent pas les mêmes standards et les mêmes exigences. Et c'est aussi cette logique qui aujourd'hui détruit de la valeur et favorise la baisse du nombre de paysans.

Repenser les échanges agricoles internationaux sur des bases de complémentarités entre grands ensembles régionaux, c'est d'abord créer un environnement favorable à la création d'un nouveau système de régulation des marchés agricoles à l'échelle mondiale dans le respect des équilibres économiques, environnementaux sociaux et territoriaux. C'est favoriser le développement des échanges permettant aux agriculteurs de vivre du fruit de leurs produits et d'assurer de façon optimale la sécurité d'approvisionnement de leur pays.

Cet exercice nous oblige à être cohérents dans les positions que l'on porte sur l'ensemble des négociations bilatérales, y compris celles qui nous sont en théorie plus favorables (Afrique-Caraïbes-Pacifiques par exemple ou le Japon). Ce pourquoi nous dénonçons l'ensemble des accords bilatéraux tels qu'ils sont construits aujourd'hui.

Nous savons que laisser libre cours au marché mondial peut avoir des conséquences désastreuses pour nos économies.

9. Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun

Il n'est plus possible de prendre des décisions en agriculture sans les jeunes. C'est pourquoi il est nécessaire de faire raisonner la voix des jeunes agriculteurs à l'échelle mondiale.

C'est dans cet objectif que JA a organisé en avril 2019 le Sommet International des Jeunes Agriculteurs (SIJA19), qui a réuni à Paris les organisations représentatives des jeunes agriculteurs issus des cinq continents, afin de nous concerter sur l'avenir de notre métier. Ces débats nous ont permis de confirmer que, partout dans le monde, nous partageons des enjeux et des défis à relever ensemble.

Enjeux communs et concertés avec les jeunes agriculteurs du monde

Nous estimons que nous sommes les principaux acteurs d'un enjeu international majeur, la sécurité alimentaire. Cette responsabilité impose que nous ayons des conditions de travail dignes.

Nous avons identifié plusieurs enjeux sur lesquels nous souhaitons pouvoir établir un dialogue constructif :

1

L'installation en agriculture doit être accompagnée, compte-tenu des risques que nous prenons en tant qu'entrepreneurs. Trois piliers essentiels pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs :

- Faciliter l'accès au foncier est une condition nécessaire pour un véritable renouvellement des générations en agriculture.
- Faire reconnaître le métier d'agriculteur par les pouvoirs publics et les citoyens.
- Permettre une représentation de jeunes agriculteurs présente et écoutée à la table des négociations.

2

En tant que jeunes, nous sommes certainement la première génération d'agriculteurs à pleinement réaliser les évolutions nécessaires face au changement climatique, tout en vivant au quotidien ce phénomène. Face à cet enjeu, nous demandons un programme mondial d'échanges pour les jeunes agriculteurs. Nous avons besoin de stratégies stables et solides pour accompagner les changements nécessaires des pratiques agricoles sur le long terme. Face aux impacts des aléas climatiques, nous demandons également une politique ambitieuse de gestion des risques liés aux intempéries.

3

La structuration des filières agricoles est essentielle pour sécuriser le revenu des jeunes agriculteurs. Cela passe d'abord par un renforcement de l'organisation des producteurs, fondé notamment sur des modèles gouvernés par les agriculteurs qui laissent une place aux jeunes. Cela passe également par un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs des filières alimentaires et par la promotion de pratiques innovantes. Enfin, nous alertons les décideurs mondiaux sur la nécessité de faciliter le renforcement des mécanismes de régulation de marché, de mettre en place un cadre pour des relations commerciales assainies qui sanctionne les pratiques commerciales abusives.

Poursuivre les discussions à l'échelle internationale : création d'un réseau international des jeunes agriculteurs

En plus de la nécessité de politiques publiques ambitieuses pour le renouvellement des générations en agriculture, nous souhaitons affirmer notre volonté d'être les porteurs d'actions fortes pour moderniser notre secteur.

Le Sommet de Paris nous fait réaliser à quel point l'échange de pratiques entre jeunes agriculteurs à l'échelle internationale est un vecteur de solutions face à nos problématiques quotidiennes.



Faire évoluer nos pratiques pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique, être force de proposition sur les processus d'installation en agriculture ou améliorer notre représentation dans les dialogues avec les acteurs des filières alimentaires passe par une communication renforcée entre nos organisations.

Les représentants des cinq continents ont acté la mise en place d'un réseau international et indépendant de jeunes agriculteurs qui portera la voix des jeunes.

Ce réseau, qui pourrait être adossé à la création d'un Fonds international des jeunes agriculteurs, doit renforcer le dialogue entre les jeunes agriculteurs et nous permettre d'améliorer leur représentation dans les instances internationales. Nous avons décidé trois types d'action :

- La création d'une plateforme pour des échanges quotidiens et continus sur l'ensemble des défis, notamment un échange de bonnes pratiques sur les défis à relever ;
- La mise en place d'une journée mondiale des jeunes agriculteurs où chacun pourra agir le même jour au niveau local pour un effet international ;
- La tenue régulière d'un Sommet international de Jeunes Agriculteurs, dont nous pouvons déjà annoncer le prochain en 2021 sur le continent africain.

RIJA : Un Réseau International de Jeunes Agriculteurs

Les objectifs du RIJA :



- Permettre l'échange des bonnes pratiques entre agriculteurs du monde entier
- Construire ensemble des positions au niveau international
- Représenter les jeunes agriculteurs à l'échelle internationale
- Créer une Journée Mondiale des Jeunes Agriculteurs
- Organiser régulièrement le Sommet International des Jeunes Agriculteurs





MANIFESTE DE JEUNES AGRICULTEURS
Pour une souveraineté alimentaire après la
crise
Nos demandes en bref :



1. Structurer des filières durables qui assurent la montée en gamme de notre alimentation et garantissent une origine France accessible à tous les consommateurs, tout en sécurisant le revenu des producteurs

- Faire appliquer le dispositif issu des EGAlim, même en temps de crise, pour ramener la valeur dans les cours de ferme.
- Garantir la construction du prix en marche avant, qui repose sur la contractualisation et la prise en compte des indicateurs de coûts de production.
- Renforcer l'organisation et la transparence dans les filières.
- Lutter contre la guerre des prix (hausse du SRP, encadrement des promotions).
- Renforcer les contrôles et appliquer les sanctions (pratiques déloyales, prix abusivement bas, etc.).
- Créer davantage de valeur (montée en gamme de nos produits) et renforcer la lutte pour la transparence sur l'origine des produits agricoles et transformés.
- Renforcer le lien entre production et consommation : encourager et développer les pactes alimentaires territoriaux.

2. Développer une politique de lutte contre le changement climatique par des pratiques plus durables et innovantes

- Favoriser les pratiques luttant contre le réchauffement climatique telles que la captation du carbone et les agricultures respectueuses des sols.
- Favoriser l'innovation en finançant plus de recherches et en facilitant les expérimentations des agriculteurs sur leur ferme.
- Encourager l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- Gérer la ressource en eau de façon pragmatique par des projets de territoire qui concilient impératif environnemental, économique et adaptation aux aléas climatiques.
- Accompagner les agriculteurs dans le futur PNDAR 2021 – 2027 pour leur permettre de répondre aux grands enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, notamment en favorisant l'innovation.

3. Développer une complémentarité d'outils de gestion de l'ensemble des risques qui pèsent sur une exploitation

- Développer une culture de la gestion des risques : mieux anticiper et analyser le risque à l'échelle de l'exploitation.
- Mettre en place une politique de gestion des risques adaptée : un budget ambitieux et une meilleure articulation et efficacité des outils.
- Favoriser l'innovation dans nos systèmes alimentaires : permettre de développer la triple performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture.
- Développer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone des exploitations : valoriser l'engagement des agriculteurs dans l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

4. Promouvoir des politiques publiques à l'installation et la transmission : pour des jeunes agriculteurs nombreux sur les territoires

- Créer une campagne de promotion métier avec tous les acteurs du monde agricole autour d'un message positif et apolitique sur les métiers de l'agriculture.
- Renforcer la formation initiale et la formation continue.
- Renforcer la politique d'accompagnement humain et financier des jeunes agriculteurs en l'adaptant aux besoins du territoire tout en gardant un socle commun pour assurer une cohérence nationale.
- Défendre une PAC ambitieuse sur le Renouveau des Générations en agriculture en doublant le budget dédié.
- Renforcer la politique d'installation et de transmission par :
 - La création d'un suivi post-installation.
 - La transformation du Plan d'Entreprise pour qu'il devienne un vrai outil de pilotage.
- Mettre en place des politiques publiques adaptées, notamment dans l'objectif de définir et de valoriser l'actif agricole.
- Assurer la transmission des exploitations, particulièrement en cas de départ en retraite précipité par un accompagnement des cédants et des mesures fiscales et sociales.

5. Définir l'actif agricole pour accompagner les vrais agriculteurs

- Elaborer une définition européenne de l'agriculteur professionnel (adaptable dans chacun des Etats Membres) fondée sur un niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités, en plus d'un critère d'âge, seront exclus.

6. Faciliter la préservation et l'accès à la terre pour ceux qui produisent l'alimentation

- Préserver les surfaces agricoles par un principe de protection des terres.
- Favoriser l'accès des jeunes au foncier et lutter contre la concentration des terres agricoles.
- Instaurer un agrément des mutations des parts de société pour mettre fin au contournement du droit de préemption des SAFER.

7. Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

- Défendre une PAC forte, commune, qui permette de structurer les filières agricoles et d'assurer leur résilience face aux chocs notamment économiques.
- Défendre une politique ambitieuse de gestion de l'ensemble des risques.
- Défendre une PAC incitative, qui permette de valoriser les efforts fournis par les agriculteurs en matière environnementale.
- Remettre en place des outils de régulation des marchés, ainsi que des mesures de gestion de crise facilement mobilisables (déclenchement automatique).
- Défendre un budget à la hauteur des enjeux.

8. Revoir les règles du commerce international alimentaire pour plus de complémentarité

- Dénoncer les accords de libre-échange tels qu'ils sont élaborés aujourd'hui, à l'image du Ceta, du Mercosur ou plus récemment du Mexique.
- Assurer un traitement différencié des questions agricoles dans les négociations commerciales internationales: faire que l'agriculture ne soit plus une monnaie d'échange.

9. Permettre aux jeunes agriculteurs du monde entier d'envisager un avenir commun

- Développer les échanges et les solidarités nouvelles entre jeunes agriculteurs du monde : développer le réseau international des jeunes agriculteurs créé en 2019 à l'occasion du Sommet International des Jeunes Agriculteurs.





Contact :

Thomas Debrix
Responsable Communication & Affaires publiques
06 68 66 15 83
tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr

Jeunes Agriculteurs

14 Rue la Boétie, 75010 Paris
01 42 65 17 51
contact@jeunes-agriculteurs.fr



Jeunes
Agriculteurs